



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 027

Le jeudi 9 juin 2022

Président : M. Ken McDonald



Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 9 juin 2022

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 27^e séance du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 1^{er} février 2022, le Comité reprend son étude des sciences au ministère des Pêches et des Océans. La séance d'aujourd'hui se déroule en format hybride, bien sûr, conformément à l'ordre pris par la Chambre le 25 novembre 2021.

Comme l'indique la directive du Bureau de régie interne, le port du masque... Ok, tout le monde est au courant de cela.

Pour ceux qui participent à la séance par vidéoconférence, quand vous êtes prêts à parler, cliquez sur l'icône pour activer votre micro, et veuillez parler lentement et clairement. Quand vous ne parlez pas, votre micro doit être éteint. Pour l'interprétation, vous avez le choix, en bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins d'aujourd'hui. Nous accueillons Mme Eda Roussel, conseillère aux pêches à l'Association des crevettiers acadiens du Golfe; M. Phil Morlock, directeur des affaires gouvernementales à l'Association canadienne de l'industrie de la pêche sportive; M. Martin Mallet, directeur général de l'Union des pêcheurs des Maritimes; M. Dave Brown, de la Public Fishery Alliance; M. Christopher Bos, président de la South Vancouver Island Anglers Coalition; et M. Jean Lanteigne, directeur général de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels. Enfin, nous recevons deux représentants du Sport Fishing Institute of British Columbia: M. Owen Bird, directeur général; et M. Martin Paish, directeur du développement des affaires.

Nous allons tout d'abord écouter les déclarations préliminaires des témoins, qui disposent d'un maximum de cinq minutes chacun.

C'est M. Morlock qui commence.

M. Phil Morlock (directeur, Affaires gouvernementales, Association canadienne de l'industrie de la pêche sportive): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité dans le cadre de son examen de ce sujet important. J'espère que mes 35 années d'expérience professionnelle, en ce qui concerne l'évolution de l'influence des cadres supérieurs du MPO, les changements de politique et les relations avec de nombreux ministres des deux partis, vous seront utiles dans ce processus.

La gestion des ressources halieutiques et fauniques est une discipline scientifique régie par des normes professionnelles reconnues, tout comme la médecine, l'ingénierie ou la physique. Cent vingt-cinq ans de leadership de la part des pêcheurs et des chasseurs dans le déploiement et le financement d'efforts de protection du poisson et de la faune qui se fondent sur la science montrent que le modèle nord-américain de conservation a fait ses preuves. Ce modèle comprend sept éléments de base, et le Canada a joué un rôle essentiel dans sa création.

La richesse des populations saines et abondantes de poissons et d'espèces sauvages, de l'habitat, des parcs et des aires protégées que nous tenons pour acquis au Canada et aux États-Unis n'est pas le fruit du hasard. Ils existent tous aujourd'hui grâce à l'application réussie des composantes de ce modèle. Aucun autre continent au monde ne peut revendiquer une aussi grande diversité d'espèces ou une telle qualité de l'habitat. Les eaux côtières et intérieures et les voies migratoires communes ne sont que quelques exemples des raisons pour lesquelles une gestion réussie de l'utilisation des ressources durable sur le plan environnemental est une doctrine commune aux États-Unis et au Canada. Bien que certains problèmes et défis subsistent, il est prouvé que les solutions se trouvent dans les principes appliqués du modèle nord-américain de conservation.

Bien que les organismes responsables des ressources naturelles des provinces canadiennes, des États américains et du gouvernement fédéral américain continuent d'appliquer les éléments de ce modèle dans l'élaboration et l'application des politiques, le MPO ne le fait plus. D'après mon expérience, à une certaine époque, le MPO était un chef de file mondial en matière de gestion des pêches. Des professionnels exceptionnels comme Tom Bird, Terry Grnes et Bill Otway ont apporté une approche sensée pour collaborer avec les intervenants et respecter tous les principes du modèle nord-américain.

Malheureusement, depuis que Tom Bird a pris sa retraite, l'approche du MPO à l'égard des politiques et des intervenants a changé pour le pire. En fait, d'après mon expérience, la genèse de cette érosion des données scientifiques crédibles au MPO a commencé par le contournement de l'examen scientifique par les pairs au Service canadien de la faune il y a 20 ans. Avant de publier tout document officiel, le Service canadien de la faune avait pour politique qu'un examen par les pairs devait être mené par un groupe indépendant de neuf professionnels scientifiques universitaires et gouvernementaux très respectés. Cela permettait d'éviter les erreurs et de maintenir un haut niveau de crédibilité scientifique au sein de l'organisme et auprès du public. Cependant, en 2003, sans suivre le processus d'examen scientifique indépendant par les pairs, le Service canadien de la faune a rendu public un document de 40 pages que l'on prétendait être un examen scientifique des effets toxiques des lests et des turlottes en plomb sur la faune au Canada. Cela faisait suite à des années de pressions exercées par le Fonds mondial pour la nature visant à interdire les articles de pêche contenant du plomb au Canada.

Dave Ankney de l'Université Western Ontario, membre du comité de rédaction du Service canadien de la faune, et d'autres experts ont ouvertement contesté ce manquement sans précédent aux normes scientifiques au sein d'un organisme fédéral. M. Ankney a dit ceci:

Au cours de mes 30 années en tant que scientifique de la faune, j'ai vu des mauvaises données scientifiques et des cas de mauvaise utilisation de la science, mais jamais autant dans un seul document... Les responsables de cette tentative malhonnête d'inuire les Canadiens en erreur devraient être renvoyés soit pour leur incompétence scientifique, soit pour leur mauvaise foi, ou pour les deux.

M. Ankney a indiqué qu'il avait demandé au directeur général du Service canadien de la faune de prendre des mesures pour corriger cette grave menace à la crédibilité de l'organisme et aux normes professionnelles. M. Ankney a déclaré que sa demande a été ignorée et que le directeur général du Service canadien de la faune l'a ensuite fait retirer du comité d'examen par les pairs.

Bon nombre des conclusions et des faussetés contenues dans le document ont été très contestées et discréditées par d'autres scientifiques, des professionnels des ressources et l'industrie de la pêche. Le document a attiré encore plus d'attention lorsque le *National Post* a présenté la publication du Service canadien de la faune dans un article intitulé *Sinking science* pendant sa Junk Science Week en 2005.

Par la suite, des hauts fonctionnaires du Service canadien de la faune ont accédé à une série de postes de direction au ministère des Pêches et des Océans où, comme par hasard, la tendance à remplacer les données scientifiques crédibles par d'autres programmes de groupes environnementaux étrangers et de leurs riches bienfaiteurs se poursuit encore aujourd'hui, au sein des deux organismes.

Lorsque le MPO et Environnement Canada ont cessé d'appliquer le modèle nord-américain éprouvé, les effets négatifs sur les principales populations de poissons de pêche sportive et commerciale ont augmenté de façon exponentielle sur les deux côtes. Aucune solution substantielle n'a été mise en œuvre, aucun résultat positif n'a été obtenu pour renverser cette tendance. Les dommages causés aux économies régionales et nationales ont été ignorés.

La collaboration, l'intégrité et le respect mutuel qui définissaient autrefois les relations avec la communauté de la pêche récréative ont été sapés par la collusion du MPO avec des entités étrangères déterminées à mettre fin à la pêche récréative d'un océan à l'autre.

Les fermetures arbitraires de l'accès public en fonction d'objectifs en pourcentage sans fondement scientifique ni preuve de bénéfice sont devenues la politique officielle du MPO.

• (1110)

Merci, monsieur.

Le président: Je vous remercie. Votre déclaration préliminaire a duré presque exactement cinq minutes.

Nous passons maintenant à Mme Roussel, qui dispose d'un maximum de cinq minutes.

[Français]

Mme Eda Roussel (conseillère en pêches, Association des crevetiers acadiens du golfe): Bonjour à tous.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous pour discuter des sciences au ministère des Pêches et des Océans en ce qui touche la pêche à la crevette dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

Je m'appelle Eda Roussel. Je suis conseillère en pêches au sein de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels, ou FRAPP, et responsable du dossier de la crevette. Je suis à l'emploi de la FRAPP depuis plus de 30 ans. En tant que représentante des crevetiers acadiens, j'assiste aux diverses évaluations par les pairs ainsi qu'au comité consultatif sur la crevette de l'estuaire et du sud du golfe du Saint-Laurent.

Avant d'en venir aux principales questions qui accompagnaient votre invitation, il me semble important de vous dire qui nous sommes.

L'Association des crevetiers acadiens du golfe est une association de capitaines-proprétaires crevetiers acadiens semi-hauturiers basés dans la péninsule acadienne, d'où son nom. L'ACAG est membre de la FRAPP.

Nos crevetiers sont des pêcheurs semi-hauturiers de poissons de fond qui ont choisi de se diversifier en se spécialisant dans la pêche dirigée à la crevette. Les bateaux mesurent 65 pieds et plus et parcourent de longues distances pour se rendre aux bancs de pêche. Les pêcheurs détiennent des quotas individuels transférables et ils sont régis par plusieurs mesures de gestion. La pêche débute le 1^{er} avril et se termine le 31 décembre.

Un relevé de recherche est effectué annuellement depuis 1990 dans l'estuaire et dans le nord du golfe du Saint-Laurent au mois d'août, à partir d'un navire du ministère des Pêches et des Océans. Ce relevé écosystémique vise à décrire la biodiversité des espèces présentes dans le golfe ainsi que les conditions océanographiques physiques et biologiques. Fait important, ce relevé de recherche est un relevé multiespèce, c'est-à-dire qu'il ne porte pas uniquement sur la crevette. De plus, le relevé est surtout fait de manière aléatoire, c'est-à-dire que les stations sont choisies au hasard, et il arrive parfois que les territoires de pêche à la crevette ne soient pas couverts. Des indices de biomasse sont calculés au moyen d'une méthode géostatistique. Le relevé permet de décrire la distribution de la crevette, l'estimation de l'abondance...

[Traduction]

Le président: Madame Roussel, la greffière a levé la main.

[Français]

La greffière du Comité (Mme Tina Miller): Madame Roussel, les interprètes nous demandent si vous pouvez ralentir un peu le débit.

Merci.

Mme Eda Roussel: D'accord.

Le relevé permet de décrire la distribution de la crevette, d'estimer l'abondance des stocks et de connaître la dynamique de la population de crevette.

Ces dernières années, on observe une divergence entre les indices de la pêche et les données des relevés du ministère des Pêches et des Océans.

En 2012, la gestion de Pêches et Océans Canada, le Secteur des sciences du ministère ainsi que l'industrie de la pêche à la crevette ont collaboré à la mise en place d'une approche de précaution. Lors de la revue par les pairs de cette année, le Secteur des sciences a déterminé que l'approche de précaution ne tenait pas compte des conditions environnementales actuelles et qu'il fallait dès maintenant intégrer ce risque dans l'approche de précaution. Nous, les gens de l'industrie, avons pris connaissance du document du Secteur des sciences lors de cette revue par les pairs, et on nous demandait déjà de l'intégrer dans l'approche de précaution sans que nous ayons eu la chance de l'analyser et de le présenter à nos membres.

Lors d'une réunion du comité consultatif sur la crevette, l'industrie de la crevette a recommandé de suivre l'approche de précaution actuelle, excepté pour la zone de Sept-Îles. Selon l'approche actuelle, le total autorisé des captures dans cette zone devait être augmenté de 22,5 %, cependant l'industrie a convenu que l'augmentation ne devrait être que de 15 % et a appuyé l'idée de revoir l'approche de précaution au cours de la présente année. Or, la ministre n'a pas suivi cette recommandation de l'industrie et a diminué le total autorisé des captures en fonction des scénarios proposés par le Secteur des sciences, après que celui-ci a présenté son document lors de la revue par les pairs. C'est à se demander pourquoi on met en place une approche de précaution alors qu'on la rejette du revers de la main.

Le processus de revue par les pairs est une chose, mais l'expertise et les données des pêcheurs en sont une autre. Nous croyons que les données des pêcheurs méritent d'être prises en compte au même titre que les données scientifiques. Les pêcheurs sont les yeux sur l'eau. Ils sont sur l'eau à partir du 1^{er} avril, parfois jusqu'en novembre, et même en décembre, alors que les relevés du ministère des Pêches et des Océans ne sont effectués que sur une période de 20 jours en août.

Manifestement, la confiance que se témoignent les pêcheurs, le Secteur des sciences et le ministère des Pêches et des Océans n'est pas au mieux présentement. Les pêcheurs sentent que la gestion du ministère et le Secteur des sciences ne font pas assez confiance à leurs données et à leur expertise. Pourtant, leur but n'est pas de détruire l'espèce, mais de gagner leur vie année après année. Ils sont conscients qu'il faut protéger la ressource pour la durabilité des pêches. Pour le pêcheur, toutes les décisions prises par le ministère des Pêches et des Océans en matière de pêches peuvent avoir des répercussions sur son entreprise de pêche.

Dans le document du Secrétariat canadien des avis scientifiques, on mentionne que les développements technologiques dans le domaine de la pêche, notamment l'utilisation de la cartographie des

fonds, d'échosondeurs et de nouveaux chaluts, permettent aux pêcheurs d'être plus performants aujourd'hui que par le passé. Nos pêcheurs disent que cet énoncé est faux, car cela fait plus de 10 ans qu'ils ont les mêmes chaluts et près de 30 ans qu'ils utilisent des sondeurs. Ces technologies ne sont donc pas nouvelles pour les pêcheurs.

Il y a aussi la prédation par le sébaste qui a un effet important sur la crevette. Les scientifiques du ministère des Pêches et des Océans nous disent que le sébaste mange au-delà de 200 000 tonnes de crevettes, alors qu'ils quantifient la biomasse de la crevette à 52 000 tonnes. Ces données ne tiennent pas la route. Comment le sébaste peut-il manger 200 000 tonnes de crevettes alors que la biomasse de la crevette n'est que de 52 000 tonnes? Nous croyons que des consultations sérieuses doivent alors lieu en ce qui concerne les effets de la prédation du sébaste sur les populations de crevette, ainsi que sur l'avenir et l'importance de cette pêche.

Étant donné la situation difficile que vit présentement cette flottille, il serait peut-être opportun pour le ministère des Pêches et des Océans d'apporter une contribution financière et de permettre aux crevettiers d'effectuer, en collaboration avec le Secteur des sciences, des recherches plus approfondies sur la crevette et l'effet de la prédation du sébaste sur cette dernière. Il pourrait y avoir des relevés de recherche propres à la crevette à un autre temps que le mois d'août, et ce, dans les différentes zones de pêche. Il va sans dire que la pêche commerciale au sébaste doit ouvrir. Autrement, dans la mesure où les données de consommation de crevettes par ce prédateur sont véridiques, la crevette survivra-t-elle ou subira-t-elle le même sort que la morue?

Le comité consultatif sur la crevette a pour mandat de conseiller le ou la ministre des Pêches et des Océans au sujet des mesures de gestion qui visent la conservation et l'exploitation durable des ressources. Il constitue le principal mécanisme de consultation de l'industrie. Cependant, l'industrie n'est pas du tout au courant des recommandations faites au ministre ou à la ministre ni des mesures qui lui sont suggérées. Il y a ici un manque flagrant de transparence.

La pêche à la crevette vit des moments...

● (1115)

[Traduction]

Le président: Madame Roussel, puisque nous avons largement dépassé la limite de cinq minutes, nous devons nous arrêter ici. J'espère que, pendant les questions, vous pourrez dire tout ce que vous n'avez pas dit.

La parole est maintenant à M. Mallet, pour un maximum de cinq minutes.

M. Martin Mallet (directeur général, Union des pêcheurs des Maritimes): Merci, monsieur le président. Je remercie les membres du Comité de nous accueillir aujourd'hui dans le cadre de cette étude très importante.

L'Union des pêcheurs des Maritimes représente plus de 1 300 pêcheurs côtiers de différentes espèces au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Ce sont des pêcheurs propriétaires indépendants qui vivent dans les collectivités côtières rurales et y exploitent leurs petites et moyennes entreprises. Ce sont des personnes en chair et en os, qui habitent dans des collectivités réelles où tout le monde prospère lorsque les pêches sont en santé.

Il est donc dans l'intérêt des organisations comme la nôtre de travailler avec le MPO, d'autres intervenants et des groupes autochtones afin d'assurer de maintenir des pêches viables pour nos membres et leurs collectivités qui en dépendent.

Par conséquent, toute décision concernant la gestion des ressources halieutiques devrait toujours tenir compte de ce que les organisations de pêche ont à dire sur les avis scientifiques fournis à la haute direction du MPO aux fins d'examen, ainsi que des répercussions socioéconomiques de ces décisions. Plus important encore, les solutions proposées par les organisations de pêche aux problèmes de ressources et de gestion doivent être entendues et sérieusement prises en compte.

J'ai trois recommandations à faire au Comité aujourd'hui.

La première, c'est de recourir à la collaboration scientifique. De nombreuses organisations investissent volontiers dans l'avancement de tout projet scientifique qui peut contribuer à améliorer la gestion et la viabilité à long terme de nos pêches.

Pour nous, à l'Union des pêcheurs des Maritimes, la création de notre propre division scientifique, Homarus Inc., en 2002, a changé la donne et a été une source majeure de collaboration scientifique avec le MPO dans la région du golfe. De plus, on oublie souvent un avantage très important de ces collaborations scientifiques: elles permettent aux pêcheurs qui jouent un rôle de leadership parmi nos membres de comprendre les mesures de gestion soutenues par la science qui sont nécessaires pour améliorer nos pêches et d'y adhérer — par exemple, dans le cas du homard et du crabe des neiges.

Elles permettent en outre aux scientifiques du MPO d'apprendre à connaître les pêcheurs et de discuter avec eux et ainsi de prendre connaissance de leurs observations au fil des jours, des ans et même des générations en matière de pêches. À de nombreuses reprises, des études scientifiques ont été lancées par suite de ces discussions pour confirmer les tendances observées. Finalement, ces collaborations sont toujours une occasion pour les parties d'échanger, de faire connaître certains enjeux et d'établir la confiance à l'égard d'un processus scientifique commun.

Là où cette formule a été utilisée, nous avons vu des réussites telles que dans la gestion des pêches au homard et au crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Par contre, pour d'autres ressources, comme le hareng et le maquereau, nous faisons face à des problèmes puisque cette collaboration n'est pas établie ou est limitée.

La deuxième recommandation est d'adapter les protocoles scientifiques d'évaluation des stocks du MPO en fonction d'un écosystème en changement et d'assurer un financement adéquat. Au cours des 20 dernières années, les pêcheurs ont été témoins de l'évolution rapide de l'écosystème causé par le changement climatique. Ce phénomène est en partie responsable d'une multitude de changements importants touchant l'écologie, la répartition et la biomasse de plusieurs espèces dans le sud du golfe du Saint-Laurent, ainsi que des changements au niveau de la prédation.

Par conséquent, il devient de plus en plus urgent pour le MPO d'élaborer une stratégie de recherche holistique pour l'aider à mieux comprendre et prévoir l'impact de ces changements et d'adapter les protocoles actuels d'évaluation des stocks aux changements dans l'écologie et la répartition des poissons.

Enfin, le secteur scientifique du MPO est bien reconnu pour sa vaste expertise dans un large éventail de domaines, comme l'a dé-

claré à ce comité le directeur général de la Direction des sciences des écosystèmes du MPO, Bernard Vigneault. Le MPO a une grande expertise en ce qui concerne l'environnement marin et les écosystèmes aquatiques, l'hydrographie, l'océanographie, les pêches, l'aquaculture et la biotechnologie. Cependant, il y a un manque criant en matière de sciences socioéconomiques, domaine qui est plus que jamais nécessaire pour nous aider à mieux nous préparer et nous adapter à ces changements qui touchent nos pêches et les collectivités côtières qui en dépendent.

La troisième recommandation, c'est d'établir des comités spéciaux et des réseaux scientifiques. Des comités spéciaux devraient être mis en place lorsqu'il est nécessaire de résoudre des problèmes précis dans le secteur des pêches afin d'étudier ces problèmes sous tous les angles scientifiques — naturels et socioéconomiques —, de mener des consultations régionales avec les parties concernées et les groupes autochtones et d'explorer de nouvelles idées et approches. Ces comités devraient être composés de leaders de l'industrie, de chercheurs universitaires, de représentants de groupes autochtones, ainsi que de scientifiques et de membres de la direction du MPO. Ainsi, les recommandations émanant de ces comités seraient plus acceptables pour les groupes d'intervenants et seraient très utiles à la ministre dans les situations où des décisions difficiles doivent être prises.

L'ancien Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, le CCRH, devrait être fortement envisagé à titre de modèle. L'un des objectifs du CCRH était de formuler d'importantes recommandations en matière de gestion des ressources en se fondant sur les meilleurs conseils des scientifiques et des intervenants, et ces recommandations étaient vues comme pleines de bon sens par tout le monde. À titre d'exemple, notre organisation s'est servie du rapport de 1995 du CCRH sur la conservation du homard pour convaincre ses membres du bien-fondé de nombreuses mesures de conservation qui ont depuis été appliquées avec beaucoup de succès.

- (1120)

Le Réseau canadien de recherche sur les pêches est un autre exemple de modèle de collaboration réussi — et je terminerai ma déclaration préliminaire là-dessus — dans notre secteur. Ce réseau a favorisé de nouvelles recherches fondamentales sur les pêches naturelle et sociale avec l'aide de l'industrie, de groupes autochtones, de chercheurs universitaires et de scientifiques et membres de la direction du MPO. Nous recommandons fortement au Comité d'examiner ce modèle et ses excellents résultats. C'est peut-être une bonne idée pour l'avenir.

Merci.

- (1125)

Le président: Merci, monsieur Mallet.

C'est maintenant au tour de M. Brown, qui dispose d'un maximum de cinq minutes.

M. Dave Brown (Public Fishery Alliance): Je m'appelle Dave Brown. Je pêche dans le milieu marin et d'eau douce de la Colombie-Britannique depuis 1991. J'ai présidé le comité consultatif sur la pêche sportive de Squamish-Lillooet pendant plus de 20 ans. En 2017, j'ai reçu le prix national de la pêche récréative, l'un des seuls cinq prix remis cette année-là par le ministre des Pêches. En tant qu'avidé pêcheur à la ligne, je participe bénévolement à la collecte et à l'échantillonnage d'ADN dans l'océan, et j'ai aidé l'écloserie du ruisseau Tenderfoot à la collecte de son stock de géniteurs.

Aujourd'hui, je représente la Public Fishery Alliance, une société à but non lucratif regroupant près de mille pêcheurs à la ligne canadiens, des organisations de pêcheurs à la ligne, des entreprises dépendantes de la pêche à la ligne et des groupes de bénévoles de restauration du saumon et de l'habitat.

Le saumon quinnat est l'espèce la plus importante pour la pêche publique en Colombie-Britannique, et les pêcheurs à la ligne comprennent la nécessité de prendre des mesures de conservation lorsque des stocks sont en déclin. Depuis que le ministre Wilkinson a mis en œuvre la vaste politique de non-rétention du saumon quinnat en 2019 pour une grande partie des eaux du Sud de la Colombie-Britannique pendant l'importante saison de pêche d'avril à août, notre pêche publique au saumon a été pratiquement éliminée.

Le Conseil consultatif sur la pêche sportive a soumis une série de propositions très modestes de rétention du saumon quinnat en 2020 qui ont été conçues en collaboration avec le personnel de l'évaluation des pêches et des stocks du MPO en utilisant les données les plus récentes. Ces petites parties représentaient des possibilités vitales pour les pêcheurs de saumon et évitaient les stocks migrateurs préoccupants pendant que des mesures visant à protéger le saumon quinnat en déclin du Fraser étaient en place. Bien que selon un modèle de cadre de gestion, les propositions aient été jugées comme étant à faible risque ou sans risque au printemps de 2021, la ministre des Pêches de l'époque, Bernadette Jordan, les a rejetées. Le Conseil consultatif sur la pêche sportive et la communauté des pêcheurs à la ligne ont été anéantis par sa décision. À l'époque, aucune raison n'avait été avancée pour expliquer le refus des propositions.

Anticipant une occasion de modifier les propositions du Conseil consultatif pour protéger encore davantage le saumon quinnat du Fraser dans l'espoir qu'elles soient approuvées pour le printemps de 2022...

Le président: Monsieur Brown, puis-je vous demander de faire une pause juste un instant? Je dois parler aux membres du Comité. J'ai arrêté le chronomètre. Vous ne perdrez donc pas de temps.

M. Dave Brown: D'accord.

Le président: La sonnerie se fait entendre pour un vote à la Chambre des communes. Je ne sais pas si des membres du Comité ont l'intention de se rendre à la Chambre pour voter ou s'ils voteront à partir de leur téléphone, ou comment ils procéderont, mais pour pouvoir continuer, même jusqu'à la marque des 15 minutes, nous devons obtenir le consentement unanime.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): D'accord.

M. Rick Perkins (South Shore—St. Margarets, PCC): Monsieur le président, de notre côté, nous sommes ouverts à rester et à continuer jusqu'au moment du vote.

Le président: D'accord, nous continuerons à entendre des déclarations aussi longtemps que possible avant la tenue du vote.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le président, serait-il possible de passer directement aux votes, puisque nous avons tous l'application? Nous n'avons même pas besoin de 15 minutes pour nous préparer.

Le président: Si tout le monde a l'intention de voter avec l'application, alors nous pouvons poursuivre jusqu'au décompte de 30 minutes, parce que vous ne pourrez pas voter avec l'application avant cela de toute façon. Si tout le monde est d'accord...

M. Bob Zimmer: Cela nous convient.

Le président: ... j'imagine que c'est que ce nous ferons.

M. Robert Morrissey: Monsieur le président, tout le monde dans la salle a accepté d'utiliser l'application pour voter et de rester.

Le président: D'accord, c'est parfait.

Poursuivez, monsieur Brown.

M. Dave Brown: Nous étions consternés d'apprendre que l'équipe du saumon du MPO a déclaré ouvertement qu'elle ne discuterait d'aucune proposition du Conseil consultatif sur la pêche sportive, CCPS, en lien avec la rétention du saumon quinnat en avril et en mai 2022.

Il incombe au MPO de s'efforcer d'offrir aux pêcheurs canadiens des possibilités de pêche durables, lorsqu'elles sont disponibles. En signant l'énoncé de vision sur la pêche récréative de 2010, le MPO a signalé son intention de travailler avec le Conseil consultatif sur la pêche sportive pour élaborer des plans de pêche pour la population canadienne. Ce n'est apparemment pas le cas dans la région du Pacifique.

La lettre de mandat du premier ministre Trudeau à l'intention de la ministre des Pêches déclare que la ministre doit « travailler pour favoriser la durabilité, la stabilité et la prospérité des pêches en assurant la mise en œuvre continue de la Loi sur les pêches actualisée », et « faire progresser des ententes cohérentes, durables et collaboratives sur les pêches avec les pêcheurs autochtones et non autochtones ».

Il semble qu'il y ait encore une fois du personnel partial au sein de l'équipe de la haute direction de la région du Pacifique au MPO qui continue de bloquer les possibilités de pêche publique au saumon quinnat pour aucune raison valable. Les raisons invoquées de ces décisions sont souvent controversées. Pour cette raison, nous craignons que les décisions en matière de pêche soient prises par la région du Pacifique en fonction de la politique et non de la science.

Quand la Public Fishery Alliance a appris que le MPO ne considérerait pas les propositions modifiées de rétention du quinnat en 2022, plusieurs membres de la PFA ont pressenti les députés libéraux locaux afin de demander de l'aide sur cette question importante. Par la suite, une réunion a été organisée avec le conseiller principal en politiques Neil Macisaac, qui a laissé entendre que deux parties de la série de propositions concernant la rétention du saumon quinnat du CCPS étaient potentiellement acceptables et presque approuvées en 2021.

Il y a eu notamment Patrick Weiler, député libéral de la circonscription de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, qui a soutenu ces propositions. Il semble que le personnel de la haute direction du MPO de la région du Pacifique a persuadé la ministre Murray de les rejeter également, et cette fois-ci, pour des raisons de politique et non de bien-fondé, en déclarant qu'il ne rouvrirait pas le Plan de gestion intégrée du saumon atlantique de 2021-2022. La raison de ce refus des possibilités de pêche d'une importance cruciale fondées sur des données n'a aucun sens.

En conséquence des mesures de gestion écrasantes de la côte Sud en place depuis 2019, et de la perte des possibilités de pêche d'avril et de mai 2022, la PFA a perdu toute confiance dans la haute direction de la région du Pacifique.

La deuxième question que je soulève aujourd'hui est le fait que le MPO n'a pas marqué tous les saumons quinnat d'écloserie dans la région du Pacifique. À l'heure actuelle, seulement 10 % des saumons quinnat sont marqués. Le public paie pour la production de poissons d'écloserie, mais parce que ces poissons ne sont pas marqués, le public n'y a pas accès. Le public mérite d'avoir accès aux poissons dont il paie la production. Le MPO a dépensé plus d'un million de dollars pour acheter des remorques de marquage. Grâce à ces remorques de marquage, il est possible de marquer jusqu'à 60 000 saumons coho ou quinnat par jour, comparativement à 10 000 manuellement.

En marquant tous les saumons quinnat d'écloserie, on pourrait procéder à une récolte sélective de quinnat par les Premières Nations, les pêcheurs récréatifs et les pêcheurs commerciaux qui pourraient identifier et relâcher le saumon quinnat sauvage et récolter le saumon quinnat d'écloserie. Cela permettrait de recueillir des données indispensables à partir des têtes de ces saumons qui ont été récupérées dans le cadre du Programme de récupération des têtes de salmonidés.

Le fait de ne pas marquer le saumon quinnat d'élevage réduira considérablement ou empêchera les pêches sélectives et sera préjudiciable aux stocks sauvages. Même les gestionnaires d'écloseries seront incapables de faire la différence entre le quinnat sauvage et le quinnat d'élevage pendant la capture des géniteurs. Quel serait l'incitatif à utiliser des techniques de pêche sélective si les pêcheurs sportifs, autochtones et commerciaux ne peuvent pas faire la différence entre un poisson d'écloserie et un poisson sauvage?

Le fleuve Fraser et la rivière Skeena sont gravement touchés par la pêche non sélective au filet maillant, où des filets sont utilisés pour attraper tous les types de saumon et de truite arc-en-ciel, ce qui entraîne la mortalité de ces stocks préoccupants. Le gouvernement doit prendre des mesures pour retirer les filets maillants et utiliser des technologies de pêche sélective, comme les pièges à poissons, qui peuvent être utilisés pour attraper les saumons sans blesser ou tuer ceux que l'on veut relâcher.

Nous avons vu la quasi-extinction de la truite arc-en-ciel des rivières Chilcotin et Thompson à cause des filets maillants, et nous sommes témoins des mêmes répercussions sur la rivière Skeena. Il faut agir de toute urgence pour sauver ces populations, éliminer les filets maillants et s'attaquer aux pinnipèdes qui se nourrissent de saumoneaux en migration et d'adultes en remonte. La Colombie-Britannique...

• (1130)

Le président: Monsieur Brown, nous allons devoir nous arrêter ici. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

M. Dave Brown: D'accord.

Le président: J'espère que pendant la période de questions, vous serez en mesure de communiquer le reste de votre déclaration ou des réflexions que vous pourriez avoir.

Nous passons maintenant à M. Bos pour au plus cinq minutes, je vous prie.

M. Christopher J. Bos (président, South Vancouver Island Anglers Coalition): Merci.

Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité permanent.

Je vis à Victoria, en Colombie-Britannique, depuis 22 ans. La proximité de l'océan et les excellentes possibilités de pêche constituent des facteurs importants qui m'ont incité à y vivre.

Je suis le président du comité de Victoria pour le Conseil consultatif sur la pêche sportive et j'ai occupé des postes à tous les niveaux du processus au cours de mes 19 années de participation. Je suis également l'ancien président de la Victoria Fish and Game Protective Association et j'ai siégé à titre de président au comité des pêches pour la B.C. Wildlife Federation. En outre, je suis actuellement le directeur de la Public Fishery Alliance. Je compare aujourd'hui en ma qualité de président de la South Vancouver Island Anglers Coalition.

Je vais soulever deux principales préoccupations.

La première est le manque de soutien suffisant pour la mise en valeur stratégique du saumon dans la région du Pacifique. Au cours des six dernières années, la South Vancouver Island Anglers Coalition a servi d'administrateur et d'organisme de coordination pour une importante et fructueuse initiative de mise en valeur du saumon quinnat menée par des citoyens, des bénévoles et la communauté de Sooke, en Colombie-Britannique.

Depuis sa création, le programme a permis d'élever et de relâcher 3,5 millions de saumoneaux quinnat en bonne santé dans le bassin Sooke, le tout grâce à des fonds privés. L'objectif du projet est d'augmenter l'abondance des grands saumons quinnat adultes de retour afin de fournir des proies de prédilection supplémentaires aux épaulards résidents du sud en voie de disparition au moment où ils se nourrissent avant l'hiver. Parmi les autres avantages, citons notamment l'augmentation du nombre de géniteurs naturels dans la rivière Sooke, des possibilités de pêche au saumon quinnat à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles pour les Premières Nations, ainsi qu'une excellente pêche au saumon quinnat entre juillet et le début septembre dans le détroit de Juan de Fuca chaque année. L'initiative de mise en valeur du saumon quinnat de Sooke est éminemment adaptable et peut facilement être une réussite à d'autres endroits.

C'est particulièrement décevant, car les programmes en cages historiques étaient exploités sur les mêmes sites. De plus, plusieurs Premières Nations et intervenants locaux appuyaient fermement ces programmes potentiels et souhaitaient collaborer pour les remettre sur pied. Essentiellement, le ministère n'a pas permis à d'autres projets comme celui de Sooke de se poursuivre.

La mise en valeur stratégique et la restauration de l'habitat sont de bons exemples de la manière de donner une chance aux stocks menacés. En introduisant des pêches sélectives des poissons marqués, la pêche publique peut survivre pendant que les stocks menacés se rétablissent. La microgestion de la pêche publique au saumon n'est qu'une question d'optique et ne constitue pas un plan de rétablissement. Le programme de mise en valeur du saumon en Colombie-Britannique est tenu en haute estime par les Canadiens et a très bien rempli son rôle au cours des 40 dernières années. Il est grand temps que le Programme de mise en valeur des salmonidés reçoive des fonds suffisants pour le moderniser et l'améliorer afin qu'il redevienne une initiative de classe mondiale.

Le MPO devrait également financer les groupes et associations bénévoles qui cherchent à améliorer les populations de saumon là où la pêche profitera à tous les Canadiens, comme l'initiative de mise en valeur du saumon quinnat de Sooke. Pour relever les défis paralysants que pose le déclin du saumon quinnat dans le fleuve Fraser, une nouvelle écloserie devrait également être construite sur le cours supérieur du fleuve Fraser.

Le gouvernement a également acheté et payé deux systèmes mobiles automatisés hautement spécialisés de marquage des poissons. Étant donné que l'argent des contribuables canadiens soutient le système d'écloseries du ministère en Colombie-Britannique, il serait beaucoup plus logique que tous les poissons d'écloserie soient marqués afin d'offrir des possibilités de pêche aux Canadiens qui les paient.

La deuxième préoccupation dont je vous fais part aujourd'hui est le manque d'accès à des possibilités viables de pêche au saumon quinnat. Le saumon quinnat est, sans aucun doute, l'espèce la plus importante pour les pêcheurs en mer de la Colombie-Britannique. La grande majorité d'entre eux pêchent dans l'océan pour attraper du saumon et le rapporter à la maison pour la table familiale. Par conséquent, la pêche avec remise à l'eau du saumon quinnat ne fonctionne tout simplement pas.

Cette année, il y a une abondance de saumons quinnat dans les eaux entourant le sud de l'île de Vancouver — peut-être la plus importante, vue par les pêcheurs depuis des décennies. À l'heure actuelle, il y a une abondance de saumons quinnat marqués par les écloseries, principalement d'origine américaine, mais les pêcheurs ne peuvent en garder aucun, car ils ne peuvent que pratiquer la remise à l'eau des prises pour le moment.

Plus tôt cette année, les gestionnaires des pêches du MPO n'ont pas voulu examiner les propositions de pêche au saumon quinnat pour les mois d'avril et de mai. De plus, deux propositions de rétention de saumon quinnat à risque extrêmement faible, approuvées par le CCPS, ont été rejetées par la ministre.

• (1135)

Depuis avril 2019, date à laquelle le ministre des Pêches Wilkinson a mis en place des règlements de non-rétention du saumon quinnat pour quatre mois clés de l'année, la participation à la pêche s'est effondrée. Si, à première vue, cela aide les stocks de saumon quinnat du fleuve Fraser en difficulté, cela nuit également à de nombreuses entreprises de soutien à la pêche. Les restrictions excessives de la pêche utilisées comme une stratégie de rétablissement unique ont rarement fonctionné.

Malheureusement, le régime de réglementation du saumon quinnat en 2019 a entraîné la fermeture d'une pêche hybride sélective par marquage existante et bien gérée, mise en oeuvre à l'origine en 2008 qui, ironiquement, satisfait et dépasse toujours les critères de base pour une pêche sélective par marquage approuvée par le MPO, mais il n'y en a pas.

Le programme des passionnés de pêche, qui est la quintessence de la science, ne fonctionne pratiquement pas dans le sud de l'île de Vancouver parce que ces pêcheurs, ne pouvant pas garder un poisson, ne vont pas pêcher.

Le président: Monsieur Bos, nous allons devoir nous arrêter ici. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Nous allons passer à M. Paish, pour au plus cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Martin Paish (directeur, Développement des affaires, Sport Fishing Institute of British Columbia): Je vous remercie de nous donner l'occasion de comparaître devant le Comité.

Par le passé, M. Bird et moi avons tenté de partager notre temps de parole, mais cette fois-ci, nous avons décidé qu'il vaudrait mieux qu'un seul d'entre nous s'occupe des remarques liminaires, et ce sera moi. Cela dit, nous sommes tous deux disposés à répondre à vos questions, en fonction de nos diverses sphères d'expertise.

Le SFI est une association sans but lucratif qui représente les intérêts de 250 000 pêcheurs détenteurs de permis dans les eaux de marée en Colombie-Britannique, ainsi que les milliers d'entreprises et de communautés qui les soutiennent. Le secteur génère des ventes annuelles de 1,1 milliard de dollars et représente 9 000 emplois, principalement dans les petites communautés côtières et riveraines. La pêche sportive est le plus important moteur économique du milieu des pêches britanno-colombien, même si les pêcheurs ne récoltent que 15 % des prises annuelles de flétan et une portion tout aussi faible des prises de saumon.

La Colombie-Britannique est la seule province au Canada à avoir une pêche récréative dynamique depuis plus de 100 ans. Elle fait partie intégrante de l'économie côtière et des traditions culturelles de la province. Voilà pourquoi les pêcheurs sont favorables à l'idée que des pêcheurs récréatifs dans les eaux de marée participent à la collecte de données à titre de citoyens scientifiques, ce qui guide la gestion des pêches durables.

De concert avec le personnel des sciences et de l'évaluation des stocks du MPO, le SFI soutient activement la science citoyenne en aidant à coordonner la surveillance des prises, ainsi que les initiatives de collecte de données telles que le programme « avid anglers » et les programmes de registres des guides et des pavillons. Le SFI a également créé une application mobile, FishingBC, qui permet aux pêcheurs et aux guides de soumettre leurs prises en temps réel. Nous étudions aussi la faisabilité d'une surveillance vidéo des bateaux guidés.

L'échantillonnage des pêches par des citoyens scientifiques bénévoles est un élément clé pour que le MPO évalue les répercussions de la pêche récréative et ajuste les pêches aux fins d'une plus grande durabilité. Ces contributions sont importantes. À titre d'exemple, 50 % des échantillons biologiques recueillis depuis 2014 — plus de 42 000 en huit ans — ont été recueillis par des pêcheurs. Compte tenu de la quantité et de la qualité de l'information recueillie et de la polyvalence de l'approche de collecte de données, les échantillons biologiques — qui comprennent l'ADN, les écailles et les otolithes — doivent certainement représenter l'avenir des évaluations modernes de stocks en Colombie-Britannique.

Depuis 2019, le MPO a amorcé la non-rétention du quinnat dans certaines zones et périodes. Dans les zones et les périodes concernées, près de 100 % des échantillons de poissons relâchés provenaient de pêcheurs bénévoles. Dans les périodes et les zones où le MPO ne dispose pas d'un budget pour la surveillance sur les quais, on compte sur les citoyens scientifiques bénévoles pour l'échantillonnage. Sans eux, le MPO ne disposerait d'aucune base pour mesurer les répercussions de la pêche ou comprendre le comportement migratoire du saumon dans ces zones et périodes. Au fur et à mesure que les pêches évoluent vers des pêches sélectives de poissons marqués, l'utilisation de bénévoles pour l'échantillonnage de quinnats sauvages relâchés sera un élément de plus en plus important pour aider à déterminer la durabilité de l'approche et pour évaluer les bénéfices de la conservation.

Pour vous donner une idée de la participation, sachez que plus de 600 bénévoles fournissent des échantillons pour les pêches récréatives du sud de la Colombie-Britannique depuis plus de 15 ans. Bon nombre d'entre eux participent également à des initiatives d'intendance et de mise en valeur. Ils font partie d'une armée de bénévoles, tout le long de la côte et des rivières, qui donnent généreusement de leur temps et contribuent chaque année à hauteur de centaines de milliers de dollars aux activités d'intendance en recueillant des fonds pour des tournois et des événements de pêche.

Afin de reconnaître l'importance de ces programmes, le MPO devrait veiller à ce qu'il y ait suffisamment de financement et de soutien offerts aux bénévoles et à ce que les données qu'ils recueillent soient utilisées de la meilleure façon possible, afin d'éclairer les décisions relatives aux pêches durables. Le niveau actuel de soutien et de reconnaissance pour leur travail est limité par rapport aux avantages que le MPO retire du programme. Il ne reflète pas les centaines de milliers de dollars que le MPO économise chaque année grâce aux bénévoles.

Il devrait être entendu que le MPO prend des décisions relatives aux pêches en se basant sur les meilleures données scientifiques disponibles, ou qu'il fournisse une justification concise lorsque les décisions reflètent autre chose. Les bénévoles de la science citoyenne sont généralement bien au fait des enjeux de gestion des pêches et savent lorsque leur travail est ignoré; ils devraient recevoir une justification complète lorsqu'une décision ne reflète pas les données scientifiques. Les récentes propositions de rétention du quinnat présentées par le CCPS, très prudentes, illustrent parfaitement le problème. Ces propositions fondées sur les données ont été soigneusement conçues pour éviter les stocks préoccupants et ont passé le processus d'évaluation du MPO, qui a considéré qu'elles posaient un risque minime. Or, plusieurs de ces propositions n'ont pas été mises en œuvre, et le MPO n'a pas fourni d'explication formelle écrite à ce sujet.

Enfin, bien qu'il s'agisse d'une science sociale plutôt que d'une science des ressources, l'économie devrait jouer un plus grand rôle dans le processus décisionnel du MPO qu'elle ne le fait présentement. Les décisions de gestion des pêches récréatives qui auront des répercussions socio-économiques devraient comprendre des évaluations d'impact exhaustives afin de bien comprendre leurs répercussions sociales, culturelles et sur l'économie bleue.

Pour ce faire, nous avons besoin de données actuelles et régionales, mais elles sont inexistantes. Les statistiques citées plus tôt remontent à 2016. Malheureusement, ce sont les plus récentes disponibles. Récemment, les choses ont beaucoup changé dans le secteur de la pêche récréative, ce qui a des répercussions sur l'économie et le tissu social de petites communautés côtières qui dépendent de cette activité. Il faudrait donc mener des évaluations régulières des valeurs socio-économiques.

• (1140)

Au minimum, l'enquête nationale sur la pêche récréative — autrefois menée chaque cinq ans — ou un programme similaire dirigé par le MPO devrait reprendre immédiatement.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant votre comité. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer au dernier témoin, M. Lanteigne.

[Français]

M. Jean Lanteigne (directeur général, Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels): Bonjour.

Je suis à la direction générale de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels, la FRAPP, depuis 15 ans. Plusieurs d'entre vous m'ont entendu témoigner devant ce comité à plusieurs reprises.

S'il y a un endroit où le concept de développement durable prend tout son sens, c'est bien dans le domaine des pêches. Nous allons évidemment parler de pêche durable. Dans ce contexte, les sciences de la mer jouent un rôle crucial, et on comprendra bien pourquoi.

Je ne vais pas vous inonder de chiffres et de statistiques, mais, pour bien illustrer la situation, je vous donnerai celles-ci. Selon les données provenant de Pêches et Océans Canada cumulées par le Conseil canadien des pêcheurs professionnels, de 2009 à 2019, la valeur des exportations des produits de la mer des quatre provinces du Canada atlantique est passée de 2,8 milliards de dollars à 5,3 milliards de dollars, soit une augmentation phénoménale de 87 % en dollars constants. C'est l'une des plus fortes augmentations de toute activité économique du pays, sinon la plus forte.

J'ai eu le plaisir d'écouter les témoignages des autres personnes qui ont défilé devant vous. Tout en étant d'accord sur la majorité des éléments qui ont été soulevés, je vous dirais, en utilisant une expression bien typique de chez nous, que l'industrie de la pêche ne sait plus où donner de la tête. Je vous énumère quelques dossiers présentement sur la table: l'habitat, les espèces en péril, les aires marines protégées, les baleines noires, la révision des approches de précaution, la Stratégie de l'économie bleue. On aborde ces questions dans un tel désordre que le bras gauche ne sait pas ce que fait le bras droit. De plus, il faut ajouter à cela les changements climatiques, les exigences des marchés, les exigences en matière de traçabilité, et j'en passe. Dans ce contexte, que devons-nous faire? Si je comprends bien, c'est la question que pose votre comité. Regardons cela de plus près.

Le seul et unique relevé scientifique fait avec un chalut dans le golfe s'effectue en été. On nous y indique notamment que le sébaste représente à lui seul près de 90 % de toutes les espèces présentes dans ces coups de chalut. Ce facteur très important devrait tirer des sonnettes d'alarme dans tout le ministère. En réalité, bien peu de choses sont faites à ce sujet. Il y a un peu de travail qui est entrepris à l'Institut Maurice-Lamontagne pour tenter d'en apprendre davantage sur l'alimentation du sébaste et sur quelques autres éléments, mais sans plus. Cependant, en invoquant entre autres ce facteur, le ministère a diminué les contingents de crevettes dans le golfe, et ce, en n'offrant aucune mesure de soutien ou d'indemnisation à cette industrie.

Il est évident pour nous que le ministère des Pêches et des Océans doit immédiatement mettre en place des équipes de travail pour mesurer l'effet de l'arrivée d'une biomasse de sébaste de cette ampleur dans le golfe.

De plus, nous sommes d'avis que ce relevé n'est pas suffisant. Il faut en faire davantage et, surtout, à toutes les différentes saisons, et pas seulement à l'été. Cela soulève l'aspect des coûts engendrés par ces travaux. À cela, nous répondons qu'il faut repenser le modèle en sortant des sentiers battus.

En 2018, l'Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie et la FRAPP ont présenté au ministère des Pêches et des Océans un concept de pêcheurs-observateurs qui, en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans, auraient permis de cumuler toutes sortes de données et d'informations sur les espèces dans le golfe. Sans avoir été étudiée en collaboration avec les associations de pêcheurs, cette idée n'a pas retenu l'attention du ministère des Pêches et des Océans. Or, nous considérons que ce concept est encore plus important aujourd'hui qu'il ne l'était en 2018.

À la FRAPP, voici ce que nos associations nous indiquent.

Premièrement, nous devons agir rapidement, car des pêches sont en péril, notamment celle de la crevette.

Nous avons également besoin de plus de transparence au sein du ministère des Pêches et des Océans. Des décisions prises en catimini ayant des effets majeurs sur nos communautés ne tiennent plus la route en 2022.

Par ailleurs, les processus d'évaluation des stocks doivent être faits plus en profondeur et s'appuyer sur plus d'information.

De plus, les mandats des comités consultatifs doivent être revus et améliorés afin que le ministère des Pêches et des Océans rende compte de ses décisions devant ces mêmes comités.

Il faut également mobiliser tous les intervenants du secteur des pêches et de son industrie en tenant des conférences majeures en Atlantique et au Pacifique, en divisant les secteurs en deux parties: les pêches côtières d'un côté et, de l'autre, les pêches semi-hauturières et hauturières. Ces conférences devraient devenir le forum canadien du secteur des pêches et des ressources de la mer, et elles devraient être tenues de manière ponctuelle, dans une fréquence à définir, soit bisannuelle, soit trisannuelle.

En outre, il devrait être obligatoire de considérer les facteurs socioéconomiques dans les décisions prises par le ministère, et non plus seulement quand cela fait l'affaire de quelques-uns.

Enfin, en 2010, le Conseil canadien des pêcheurs professionnels a réussi à obtenir un financement dans le cadre d'un programme du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Cela a permis de créer le Réseau canadien de recherche sur la pêche, qui a fonctionné pendant cinq ans. Celui-ci a réuni des chercheurs universitaires, des intervenants de l'industrie de la pêche ainsi que les autorités du ministère des Pêches et des Océans. Malheureusement, le financement ayant été épuisé, ce beau projet réunissant ces trois secteurs importants a dû cesser ses activités. Nous recommandons que le ministère des Pêches et des Océans travaille de concert avec le Conseil canadien des pêcheurs professionnels afin de reprendre ce modèle en y incorporant tout l'aspect socioéconomique tant demandé par plusieurs d'entre nous.

● (1145)

Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

Je sais que mes propos soulèveront beaucoup de questions. Nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

● (1150)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Lanteigne.

Je crois que nous avons le temps pour une série de questions de six minutes avant le vote.

Si vous êtes sur Zoom, faites-moi signe avec un pouce en l'air une fois que vous aurez voté. Si vous êtes à la Chambre, quelqu'un pourrait peut-être me faire savoir que tout le monde a voté, parce que nous aurons besoin du consentement unanime des membres du Comité pour reprendre notre étude.

Allez-y, je vous prie, monsieur Arnold. Vous disposez de six minutes.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous nos témoins. J'aurais aimé que nous ayons plus de temps, mais c'est assez serré avec sept témoins pour une réunion.

J'aimerais tout d'abord m'adresser à M. Paish et à M. Mallet, si possible. Le MPO fournit-il des renseignements sur les activités scientifiques qu'il prévoit entreprendre et sur l'objectif potentiel de celles-ci?

Allez-y en premier, monsieur Mallet.

M. Martin Mallet: De façon générale, nous entretenons une bonne relation avec l'équipe scientifique du MPO dans le golfe, alors nous recevons une bonne mise à jour générale ou une bonne idée de l'évolution de la science année après année, mais cette relation dépend de l'équipe scientifique et des espèces à l'étude. En ce qui concerne le homard, par exemple, notre relation s'est avérée excellente. Par contre, en ce qui concerne certaines de nos espèces pélagiques, elle a été plus difficile. Nous y travaillons présentement.

M. Mel Arnold: Merci.

Allez-y, monsieur Paish.

M. Martin Paish: Merci, monsieur Arnold.

Ma réponse sera semblable à celle de M. Mallet. Cela dépend de l'espèce et de l'actualité du problème auquel nous faisons face.

Le MPO a la capacité de travailler de concert avec nous pour ce qui est de la collecte de données en particulier, comme nous en avons parlé plus tôt, mais en ce qui concerne certaines des sciences plus axées sur les stocks... Selon moi, les épaulards résidents du sud sont un très bon exemple. Il n'y a pas suffisamment de données scientifiques pour prendre des décisions appropriées, et, par conséquent, certaines des décisions prises ne sont pas particulièrement fondées sur la science. La récente fermeture de l'embouchure du fleuve Fraser en est un parfait exemple.

M. Mel Arnold: Merci.

Êtes-vous en mesure de relever les lacunes scientifiques à combler? Vos suggestions mènent-elles à des suivis ou se heurtent-elles à un mur?

M. Martin Paish: C'est ce que nous essayons de faire présentement avec notre visite à Ottawa, y compris pour l'exemple précis dont je vous ai parlé.

La réponse est oui. Nous sommes en mesure de communiquer avec le MPO pour lui faire part de nos priorités de recherche, mais la réalité, c'est que nos conseils ne mènent pas souvent à des mesures concrètes.

M. Mel Arnold: Merci.

Comme vous êtes sur la côte Ouest — peut-être que M. Brown et M. Bos auront aussi leur mot à dire à ce sujet —, comment décrieriez-vous l'interaction avec les Premières Nations et les parties prenantes de l'intérieur des terres qui s'intéressent aussi au saumon et à la truite arc-en-ciel, qui doivent d'abord survivre aux risques marins et côtiers observés?

Allez-y, monsieur Bird.

M. Owen Bird (directeur général, Sport Fishing Institute of British Columbia): Merci, monsieur Arnold.

Je dirais que cela dépend grandement de l'enjeu et de la discussion en question, mais aussi de la Première Nation. Il est difficile d'avoir des communications uniformes et c'est d'autant plus ardu si le MPO est impliqué dans la coordination, parce que leur système de coordination limite les possibilités de rencontre entre les Premières Nations et le secteur des communautés de pêche sportive.

C'est un défi. Je ne peux pas vous donner une réponse uniforme pour le processus.

M. Mel Arnold: D'accord.

Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet, monsieur Brown? De quelle façon facilitez-vous le transfert d'information — la coordination entre les organisations le long de la côte et à l'intérieur des terres — et qu'en est-il de l'apport du MPO? Est-il positif ou négatif?

M. Dave Brown: Je n'ai pas l'impression que le MPO encourage ou crée des occasions de collaborer ou de communiquer sur ces enjeux. Je tiens à souligner une chose: je crois que la principale mesure que les groupes aimeraient voir serait le retrait des filets maillants du fleuve Fraser, qui ont de graves conséquences sur les saumons et les truites arc-en-ciel qui migrent vers le haut Fraser, particulièrement sur ces dernières dans les bassins hydrographiques de Thompson et de Chilcotin.

Des pièges à poissons pourraient servir d'incitatifs pour les pêcheurs qui veulent capturer des poissons en rivière. La technologie existe, mais les choses n'avancent pas assez vite. Je crois que ce serait la mesure la plus importante à prendre.

• (1155)

M. Mel Arnold: Merci.

Je vais revenir à M. Paish et à M. Bird.

Vous avez parlé des données dépassées sur la valeur de la pêche récréative. Je présume que ces données étaient régulièrement mises à jour, autrefois. Est-ce un enjeu sur lequel le MPO — ou peut-être même le ministère des Finances — devrait réellement se pencher, pour voir quelles répercussions cette activité a eu sur les communautés côtières et les entreprises de ces communautés?

M. Martin Paish: Je vous remercie de votre question.

Compte tenu du pouvoir économique de notre pêche et de ses répercussions incroyablement positives — surtout dans les petites communautés côtières —, nous croyons fermement que des déclarations d'impact culturel et social précises, utilisables et actuelles devraient faire partie du processus décisionnel en matière de gestion de la pêche.

Nous en faisons la demande depuis des années. D'après ce que nous avons compris, il s'agit en quelque sorte d'une responsabilité partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral. Nous avons cru comprendre que le gouvernement fédéral gère les pêches

en eau de marée en Colombie-Britannique. Il est donc important de prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des répercussions culturelles et socio-économiques.

Il y a encore du pain sur la planche, monsieur Arnold. Il faut en faire plus et se mettre à jour.

M. Mel Arnold: Merci beaucoup.

Mon temps est écoulé, monsieur le président.

Le président: En effet. Merci beaucoup, monsieur Arnold.

Nous allons suspendre la séance un court instant afin que les députés puissent aller voter, et nous reprendrons nos travaux une fois que tout le monde m'aura fait savoir qu'il a soumis son vote. Nous reprendrons nos travaux une fois que tout le monde sera de retour.

La séance est suspendue.

• (1155)

(Pause)

• (1205)

Le président: Est-ce que tout le monde a voté, en personne ou virtuellement?

Des députés: Oui.

Le président: Nous allons maintenant passer à M. Cormier pendant six minutes. Allez-y, je vous prie.

[Français]

M. Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Je vais d'abord m'adresser à M. Lanteigne et à Mme Roussel. J'ai tellement de questions à poser, mais je dispose seulement de six minutes.

Monsieur Lanteigne et madame Roussel, nous avons souvent l'occasion de discuter. Je veux vous parler aujourd'hui de la crevette. Comme vous le savez, cette année est difficile, tout comme les dernières années l'ont été.

Monsieur Lanteigne, je vais commencer par vous. Je vais vous poser une question que j'ai posée à plusieurs témoins depuis le début de cette étude. C'est au sujet des chiffres que le ministère a avancés cette année relativement à la quantité de crevettes que le sébaste mange. Cette année, le sébaste aurait mangé 221 000 tonnes de crevettes dans le golfe, alors que la biomasse de la crevette est approximativement de 54 000 tonnes.

Comment interprétez-vous ces chiffres, monsieur Lanteigne?

M. Jean Lanteigne: Comme tout le monde, nous constatons que cela ne fonctionne pas, sur le plan mathématique. Cela nous indique qu'il y a un problème qu'il faut absolument régler. J'en ai d'ailleurs parlé dans ma présentation. Il n'y a pas suffisamment d'analyses et d'informations qui permettent de confirmer ce qu'il en est.

Ce qui est certain, cependant, c'est qu'il y a énormément de sébastes dans le golfe. Nous pensons même voir de nouvelles classes d'âge, notamment dans la zone de l'Esquiman, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Il faut absolument que nous ayons davantage de données. Un seul relevé scientifique, effectué au mois d'août, ce n'est pas suffisant.

• (1210)

M. Serge Cormier: Quelques-uns de vos pêcheurs font une pêche exploratoire du sébaste, en quelque sorte. Je pense qu'ils atteignent à chacune de leurs sorties le quota qu'on leur a attribué.

Si on parle de 221 000 tonnes cette année, on peut conclure que l'an prochain, s'il y a une augmentation de 30 %, ce sera probablement près de 300 000 tonnes. Que doit-on faire, monsieur Lanteigne? C'est bien de vouloir prendre des mesures pour protéger les stocks de crevette, mais, si le sébaste continue à manger les crevettes, on n'aura pas une biomasse en santé.

M. Jean Lanteigne: C'est exact. Il faut ouvrir la pêche au sébaste le plus rapidement possible. La réponse que le ministère nous donne, c'est que le sébaste n'a pas la taille commerciale pour les filets.

M. Serge Cormier: Oui, mais il y aurait autre chose à faire.

M. Jean Lanteigne: C'est exact. Il faut ouvrir la pêche et examiner ce qu'on peut faire. Je comprends qu'on ne veut pas faire de la farine de poisson, mais il y a certainement quelque chose qu'on peut faire avec le sébaste. Il faut ouvrir une pêche commerciale le plus rapidement possible. C'est la première des choses qu'on peut faire.

Par ailleurs, il faut être capable de savoir exactement quelle est la répartition du sébaste dans le golfe et continuer de faire des analyses. Pêches et Océans Canada nous dit que plus le sébaste approche de l'âge adulte, moins il mange de crevettes. Nous n'avons pas encore ces informations, mais c'est le genre de travail scientifique qu'il faut absolument faire.

M. Serge Cormier: C'est parfait.

J'ai vu, hier ou avant-hier, que les pêcheurs du Québec avaient décidé de rester à quai en raison du prix offert par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Vos pêcheurs dans notre région ont-ils pris une décision? Vont-ils sortir pêcher quand même ou vont-ils y penser à deux fois avant de se lancer dans des dépenses qui peuvent être extraordinaires, comme vous le savez, au risque de ne pas pouvoir couvrir leurs frais?

M. Jean Lanteigne: Dans le but de protéger l'accès au marché, les producteurs de chez nous ont demandé aux pêcheurs de faire un effort supplémentaire. Les pêcheurs se sont engagés à faire à peu près trois sorties en mer pour voir s'ils étaient capables de couvrir les frais de ces voyages. Sinon, ils risquent de rester à quai. Je peux vous dire que les premières sorties n'ont pas été lucratives. Personne n'a fait de bons voyages de pêche. Cela n'augure pas bien.

M. Serge Cormier: Je vais passer un peu du coq à l'âne. J'avais tellement de questions à poser.

Pouvez-vous nous expliquer rapidement pourquoi vous n'êtes pas d'accord sur l'approche de précaution qui a été prise cette année et sur les décisions qui en découlent au sujet des quotas?

M. Jean Lanteigne: On a déjà une approche de précaution. Cette année, le ministère des Pêches et des Océans a tout simplement fait fi de cette approche de précaution. Il a carrément mis cela à la poubelle pour dire qu'il allait faire autre chose. Cela ne tient pas la route. Soit nous avons des règles, soit nous n'en avons pas.

Quand la police ne respecte pas ses propres lois, cela ne va pas bien. C'est un peu ce qui s'est produit cette année avec le ministère. On nous embarque dans un mécanisme, on nous fait prendre des

décisions, mais, quand vient le temps de les respecter, on fait autre chose. Cela ne fonctionne pas.

M. Serge Cormier: Les commentaires que vous avez faits reflètent la pensée que nous avons tous, je pense. Nous savons qu'il faut protéger nos ressources et faire en sorte qu'elles soient en santé pour nos générations futures.

Vous arrive-t-il de penser qu'on prend parfois des décisions relativement aux quotas ou à la gestion des pêches sans véritablement prendre en considération les répercussions que cela peut avoir sur nos communautés? Trouvez-vous que, dans l'approche actuelle, on ne mesure pas assez les répercussions que cela a sur les communautés?

M. Jean Lanteigne: On pourrait dire que, la majorité du temps, le ministère n'agit pas, mais réagit plutôt à des situations. Quand, en 2011, les pêcheurs ont commencé à rapporter la présence du petit poisson rouge, qu'ils appelaient la pinotte parce qu'il mesurait trois centimètres de long, cela aurait dû tout de suite déclencher une sonnette d'alarme au ministère. Il aurait dû se dire qu'il y avait vraiment là quelque chose qui se produisait et qu'il fallait commencer à analyser. Or, cela n'a pas été le cas. Il laisse traîner les choses et, quand il est devant un mur, il commence à se demander ce qu'il peut faire. Bien souvent, il finit par fermer des pêches, car c'est tout ce qu'il peut faire, rendu là. Ce n'est pas vraiment une solution.

M. Serge Cormier: J'ai vu que...

[Traduction]

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Cormier.

Nous allons maintenant passer à M. Desilets, qui remplace Mme Desbiens aujourd'hui, si je ne m'abuse. Vous disposez de six minutes.

[Français]

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Merci, monsieur le président.

Je suis novice à ce comité et j'en apprend beaucoup. Je suis surtout surpris et un peu déséquilibré par les propos que j'entends.

Ma première question s'adresse à M. Lanteigne.

Trouvez-vous que le ministère des Pêches et des Océans consulte suffisamment votre organisation, les organisations de pêcheurs ou les réseaux de collaboration scientifique en vue de prendre des décisions logiques?

• (1215)

M. Jean Lanteigne: Selon moi, le dialogue avec le ministère n'est pas négatif. Nous parlons à ces gens et nous pouvons avoir des discussions avec eux, mais, après, nous trouvons porte close. Ce qui se passe derrière, nous ne le savons pas. Bien souvent, il faut insister, il faut frapper à la porte. C'est vraiment très difficile de savoir véritablement ce qui découle de nos discussions.

Nous avons mis en place un groupe de travail conjoint sur la crevette, en 2017 ou 2018, et nous avons eu d'excellentes réunions avec les gens du ministère, mais sans plus. C'est comme si vous parliez à quelqu'un et que, par la suite, il vous disait qu'il s'en allait chez lui pour analyser tout cela et qu'il allait vous donner une réponse plus tard. Il y a un manque de transparence évident qui n'a aucun sens, surtout dans un contexte où l'on voit l'incidence que cela a sur les communautés. Cela touche des milliers de travailleurs, et la pêche à la crevette qui risque de tomber à l'eau cette fois-ci est un parfait exemple de ce manque de transparence.

M. Luc Desilets: En résumé, monsieur Lanteigne, le ministère vous écoute, mais il ne vous entend pas.

M. Jean Lanteigne: C'est exactement cela.

M. Luc Desilets: D'accord, merci.

J'ai une question pour M. Mallet.

Que pensez-vous de la capacité d'analyse socioéconomique du ministère des Pêches et des Océans? Ne serait-il pas plus intéressant qu'il se dote de chercheurs en économie et en sciences sociales pour tenir compte un peu des profils socioéconomiques des différentes régions et, surtout, des petites communautés?

M. Martin Mallet: Il est extrêmement important de commencer à engager des investissements substantiels à cet égard, puisque, comme je l'ai mentionné dans mon allocution, il y a de plus en plus de facteurs de risque pour nos pêches, autant sur la côte Ouest que sur la côte Est. Les changements que nous voyons dans les écosystèmes auront des répercussions d'ici les 10 à 15 prochaines années. Nous pouvons même prendre l'exemple de ce qui se passe aujourd'hui avec le poisson rouge et la crevette. L'interaction entre ces espèces fait que toute une flottille est touchée, à l'heure actuelle.

Si nous avons un ministère fort en matière de sciences économiques, il pourrait fournir, déjà plusieurs années à l'avance, de bonnes pistes de solution, en collaboration avec les associations comme la nôtre et celle de M. Lanteigne. Nous sommes là pour travailler en collaboration, et non pour être en conflit avec le ministère. Au contraire, nous voulons être des partenaires.

M. Luc Desilets: Il y a déjà eu une collaboration, par le passé, qui s'est avérée très favorable pour la gestion des stocks de homard et de crabe dans le Sud du golfe du Saint-Laurent.

Par contre, on éprouve des problèmes en ce qui concerne le hareng et le maquereau. Cette collaboration est-elle établie? Dans l'affirmative, pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas? Selon vous, en quoi consistent ces problèmes?

M. Martin Mallet: J'ai donné l'exemple des succès connus pour ce qui est du homard et du crabe des neiges, où nous avons réussi à mettre en place un modèle après plusieurs décennies de travail et de collaboration. Selon moi, ce modèle pourrait s'appliquer aux autres espèces, dont le hareng et le maquereau. Il y en a d'autres. Ce sont deux espèces au sujet desquelles des décisions très difficiles sont prises, ou du moins ont été prises au cours des six derniers mois par le bureau de la ministre.

S'il y avait eu une meilleure écoute des solutions proposées par les gens de l'industrie, comme nous, il n'y aurait pas de moratoire sur le hareng de printemps et sur le maquereau, comme c'est le cas présentement.

M. Luc Desilets: Je vous remercie, monsieur Mallet.

J'ai terminé, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à Mme Barron pendant six minutes.

Allez-y, je vous prie.

Mme Lisa Marie Barron (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous nos témoins d'être ici et de leur témoignage.

J'ai beaucoup de questions. J'irai donc droit au but.

Ma première question s'adresse à M. Bird et M. Paish du Sport Fishing Institute of British Columbia.

Bienvenue. J'aimerais vous poser une question par l'entremise de la présidence: par le passé, nous avons parlé du succès des initiatives de réhabilitation du saumon dans la rivière Cowichan. Pourriez-vous nous parler un peu plus en détail des raisons de ce succès, selon vous, et des leçons que nous pourrions tirer de cet exemple précis?

• (1220)

M. Martin Paish: Je vous remercie de votre question, madame Barron. Il s'agit d'un enjeu très actuel.

La rivière Cowichan pourrait servir d'exemple et de modèle pour le rétablissement des stocks de saumon en Colombie-Britannique, en ce sens qu'il s'agit d'une région où plusieurs paliers de gouvernement — municipal, provincial et fédéral — et les Premières Nations ont rassemblé la communauté en raison de l'effondrement d'un stock. Nous avons mené diverses initiatives au cours des dernières années — nous avons peaufiné le système d'écloserie, nous nous sommes occupés de l'habitat, et, plus important encore, des débits d'eau, qui, je le rappelle au Comité, sont parmi les éléments les plus importants de l'habitat dont le saumon a besoin —, qui nous ont permis de tripler l'objectif d'échappée. Le stock est passé d'environ 500 animaux en 2009 à plus de 18 000 au cours des quatre dernières années.

C'est un excellent exemple. Je vous remercie de votre question. Cette initiative pourrait servir de modèle à l'ISSP en matière de collaboration entre les communautés et les divers paliers de gouvernement pour rétablir une population de saumons menacée.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, monsieur Paish.

D'autres ont également souligné le succès de l'initiative de la rivière Cowichan, dont Greg Taylor de la Watershed Watch. Je veux simplement souligner que c'est un sujet qui revient et qui est porté à mon attention sans cesse.

J'ai une autre question. M. Arnold a déjà posé une question à ce sujet, mais je me demandais si vous pourriez nous donner un peu plus de détails sur la façon dont le manque de possibilités pour le saumon quinnat dans le sud de la Colombie-Britannique affecte la pêche, la science citoyenne et les avantages socio-économiques pour les petites communautés côtières.

M. Owen Bird: Merci, madame Barron. Je vais répondre à cela.

Oui, absolument, cela a d'importantes répercussions sur l'activité en soi et cela déplace l'effort. Dans ces zones précises, sur une bonne partie de la côte sud de la Colombie-Britannique, la saison est comprimée, ce qui a un effet sur les stocks qui sont capturés. Cela a un effet sur les programmes « Avid Angler », la science citoyenne qui fournit des échantillons. Donc, cela déplace cet effort, parfois en permanence, vers d'autres parties de la côte, ce qui est assez dommageable dans le contexte où nous avons l'occasion de nous rétablir de certaines répercussions de la pandémie et de l'accès restreint.

Il convient de préciser que l'occasion est limitée, au mieux, et davantage réduite. Donc, lorsque les données scientifiques indiquent que la pêche peut avoir lieu sur des stocks qui ne sont pas préoccupants et que cela peut être évité, il faut en profiter. Dans sa déclaration préliminaire, M. Mallet a fait référence à certains exemples, tout comme MM. Brown et Bos, qui connaissent tous les pêches de la côte sud de la Colombie-Britannique. Il s'agit de cas pour lesquels la pêche n'est pas autorisée même si les données scientifiques indiquent qu'une pêche peut avoir lieu. Les occasions et les répétitions sont considérables.

Mme Lisa Marie Barron: Merci beaucoup. C'est utile.

Je vais poursuivre ce tour de table. J'arriverai peut-être à certains témoins qui comparaissent à distance au prochain tour.

J'ai une minute. Je vais parler rapidement.

Monsieur Mallet, de l'Union des pêcheurs des Maritimes, je suis ravi que vous mettiez l'accent sur la science collaborative et sur la confiance que cela engendre. Concernant l'évaluation des stocks, une de nos principales préoccupations est le manque d'évaluations complètes. Certains groupes, notamment Oceana, ont déterminé que près du tiers des évaluations des stocks ne sont pas terminées actuellement.

Je me demande si vous pourriez nous parler davantage de l'incidence que peut avoir l'absence de collecte de données sur votre travail. Si vous manquez de temps, pourriez-vous fournir une réponse écrite?

• (1225)

M. Martin Mallet: Je vous remercie de la question.

Je vais utiliser l'exemple de la pêche au hareng du printemps. Nous savions, d'après les données scientifiques à notre disposition, que les stocks étaient en situation périlleuse depuis quelques années. Nos pêcheurs observaient certains signes négatifs sur les plans d'eau. Ces deux, trois ou quatre dernières années, nos pêcheurs ont commencé à observer des signes positifs dans certains secteurs très localisés et parfois à l'échelle régionale. Ces observations n'étaient pas prises en compte — et ne le sont toujours pas — dans la science actuelle.

En outre, l'imposition d'un moratoire complet sur la pêche nous a fait perdre la contribution des pêcheurs sur lesquels nous pouvions compter sur l'eau. Ils ne sont plus là. Nous avons perdu une bonne partie des données scientifiques qui dépendent de la pêche, de sorte que nous sommes encore plus mal en point qu'avant sur ce plan. Depuis quelques semaines déjà, nous nous battons avec le MPO pour mettre en place un protocole quelconque pour faire avancer les choses.

Voilà un exemple de situation où nous sommes réellement dans une impasse sur le plan des données scientifiques. Il est à espérer que nous pourrions y remédier.

Le président: Merci, madame Barron.

Nous passons maintenant à M. Zimmer, pour cinq minutes tout au plus, s'il vous plaît.

M. Bob Zimmer: Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins. Nous accueillons vraiment un excellent groupe aujourd'hui. Vous nous renseignez sur le mépris du MPO à l'égard de science et sur la dégradation de la situation.

Ma première question s'adresse à M. Morlock.

À une époque, le MPO entretenait de bonnes relations avec la communauté des pêcheurs à la ligne. Il collectait des données et prenait des décisions fondées sur la science qui étaient communiquées dans l'intérêt de tous. Dans votre déclaration, vous avez décrit à quel point la situation est mauvaise. Pouvez-vous nous expliquer, en vous fondant sur vos 35 ans d'expérience, à quel point cela fonctionnait bien auparavant?

M. Phil Morlock: En effet, c'était une excellente relation. Le MPO avait, littéralement, une division appelée Division de la pêche récréative. Un dirigeant responsable avait été nommé. M. Bill Otway agissait à titre d'ombudsman entre Pêches et Océans Canada et la communauté de la pêche récréative, et il était extrêmement compétent dans ces fonctions. Nous avons travaillé en collaboration dans le cadre d'initiatives scientifiques sur les deux côtes et dans les eaux intérieures.

Je dirais que dans ma carrière, celui qui s'est le plus démarqué et qui était respecté sur l'ensemble du continent nord-américain dans ses multiples rôles au MPO était M. Tom Bird.

La relation était toujours cordiale, toujours professionnelle, mais elle était aussi empreinte d'une grande conscience de certains facteurs, notamment l'importance de l'économie. Selon Statistique Canada, l'industrie de la pêche récréative contribue pour 8,6 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Si vous faisiez un sondage et demandiez aux Canadiens s'ils pratiquent la pêche, plus de huit millions répondraient « oui », comme l'a confirmé pour la dernière fois l'Enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens de 2012.

Durant cette période, j'ai vu cette relation avec l'industrie de la pêche se détériorer de manière spectaculaire au point de disparaître complètement. Je représente l'industrie depuis la fondation de l'Association canadienne de l'industrie de la pêche sportive. Je n'arrive pas à trouver, dans les 10 dernières années ou plus, un seul exemple où le MPO a fait quelque chose de positif pour les huit millions de pêcheurs récréatifs canadiens.

M. Bob Zimmer: Merci, monsieur Morlock.

Rapidement, comment le processus de la NOAA, aux États-Unis, se compare-t-il au processus du MPO?

M. Phil Morlock: C'est radicalement différent. Les huit comités côtiers responsables de la gestion des pêches dans les zones côtières océaniques tiennent compte des observations des acteurs du milieu et se réunissent fréquemment. Cela regroupe des représentants du gouvernement, des ONG, des scientifiques, etc. Nous n'avons rien de tel au Canada.

Par exemple, l'administration Biden est profondément engagée, avec plus de 40 organisations de conservation de la pêche et de la chasse aux États-Unis, dans l'initiative 30 en 30 visant à désigner 30 % de la superficie comme « aires protégées ». Au Canada, tout se passe à huis clos. Nous n'avons aucune idée de ce qui se passe.

M. Bob Zimmer: Merci, monsieur Morlock.

Je vais maintenant passer à M. Dave Brown. La création de la Public Fishery Alliance découle essentiellement de la nécessité d'attirer l'attention de la ministre du MPO. La ministre a promis de travailler avec la communauté des pêcheurs à la ligne et avec le Comité. Vous avez peut-être regardé les débats de la semaine dernière à la Chambre. J'ai alors demandé à la ministre si elle avait l'intention de travailler avec des groupes comme le vôtre, la PFA, en vue d'une ouverture à la baie Howe. Elle m'a assuré qu'elle examinerait la question, mais en même temps, je crois comprendre, d'après vos notes, que les cadres supérieurs du MPO dans la région du Pacifique n'ont même pas voulu prendre cela en considération.

La ministre a-t-elle travaillé avec vous, comme elle l'avait promis? Veuillez expliquer.

• (1230)

M. Dave Brown: Ce que j'aimerais dire, c'est qu'il y a eu une excellente collaboration avec le personnel subalterne de la ministre. Nous avons eu de nombreuses occasions de contribuer, d'examiner les données et de présenter la proposition du Conseil consultatif sur la pêche sportive pour la baie Howe, selon lequel les perspectives sont excellentes et la probabilité de ne pas se retrouver avec un stock préoccupant est de plus de 99 %. Toutefois, dans notre région, la région de Vancouver, la pêche au saumon quinnat, le saumon le plus important, est actuellement fermée du 1^{er} avril au 31 août, essentiellement.

Même des membres du personnel de la ministre avec lesquels nous avons eu des rencontres ont indiqué que les propositions étaient solides, fondées et appuyées sur des données probantes. Maintenant, ils rejettent continuellement nos propositions, malgré de nombreuses révisions. Ils nous ont informés des motifs de certaines fermetures, mais nous n'avons jamais eu la possibilité de participer. La situation est telle qu'ils n'ont même pas voulu examiner notre proposition de cette année, qui visait les mois d'avril et mai. Nous avons travaillé avec acharnement pour y arriver, mais cela ne se concrétise pas. Nos demandes sont rejetées.

M. Bob Zimmer: Merci.

C'est ma dernière question, monsieur Brown. Que doit faire le MPO pour regagner la confiance de la communauté des pêcheurs à la ligne?

M. Dave Brown: Je pense que le ministère doit créer des occasions, en particulier pour le saumon quinnat, lorsqu'il y a des propositions fondées sur des données. Il doit examiner les propositions du Conseil consultatif sur la pêche sportive, et ce, avec le plus grand sérieux, sans les rejeter du revers de la main en raison, semble-t-il, soit de préjugés des hauts fonctionnaires de la région du Pacifique, soit de décisions politiques au niveau ministériel.

Je pense qu'à l'heure actuelle, la confiance à l'égard des décideurs du ministère et de la ministre pour agir ainsi fait cruellement défaut. Examiner certaines de ces propositions et les intégrer au prochain plan de gestion intégrée des pêches contribuerait grandement à médier à la situation.

M. Bob Zimmer: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Zimmer.

Nous passons à M. Morrissey pour cinq minutes au plus, s'il vous plaît.

M. Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Par votre intermédiaire, mes questions s'adresseront toutes à M. Mallet. Cinq minutes, c'est court.

Nous avons entendu de nombreux témoignages sur le fossé entre les scientifiques du MPO et les pêcheurs, notamment par rapport à la prise en compte des données des pêcheurs — les pêcheurs commerciaux ou les pêcheurs autochtones. Je veux me concentrer sur un aspect soulevé la semaine dernière dans le témoignage de la PEIFA. La modélisation utilisée par le MPO n'est-elle pas un processus transparent? La modélisation utilisée suscite des préoccupations. En fait, on considère que cette même modélisation est l'une des raisons qui expliquent la déconnexion entre le ministère et le secteur de la pêche à la morue de Terre-Neuve qui a mené à l'effondrement de l'industrie.

Pourriez-vous faire un commentaire sur la modélisation? Comment le MPO utilise-t-il la modélisation des données scientifiques et des informations qu'il obtient? Comment pourrait-on l'améliorer?

M. Martin Mallet: Je pense avoir indiqué dans ma déclaration qu'un comité a été établi avec succès depuis un bon moment déjà. Il s'agit du CCRH, et après l'effondrement de la pêche à la morue...

M. Robert Morrissey: Pourriez-vous en dire davantage sur le CCRH? Je ne savais pas que vous en aviez parlé.

M. Martin Mallet: D'accord, brièvement. Après le moratoire sur la pêche à la morue, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques avait pour mandat de réunir les scientifiques du MPO, mais aussi les scientifiques de l'extérieur — donc des universitaires et des experts internationaux en sciences halieutiques — ainsi que des représentants de l'industrie. C'était un processus transparent ou, à tout le moins, on a cherché à en faire un processus totalement transparent. Les recommandations formulées lors des réunions du Conseil et ses rapports ont été rendus publics.

Actuellement, nous avons le processus du SCCS, qui vise à passer en revue, chaque année, la recherche scientifique qui a été réalisée sur toutes ces espèces. L'idée est d'améliorer le savoir scientifique au fil du temps, mais dans certains cas, notre organisme et d'autres qui ont témoigné ici font valoir depuis de nombreuses années la nécessité d'adapter une partie de la recherche scientifique aux changements observés sur l'eau qui sont liés aux changements climatiques. Par exemple, en ce qui concerne le maquereau et le hareng, nous constatons des variations dans la distribution et le moment de la migration en région côtière.

Dans certains cas, les scientifiques du MPO louent des bateaux, sortent en mer et font des recherches scientifiques, mais toujours durant la même semaine, chaque année. Si vous manquez la migration du poisson de quelques jours ou de quelques semaines, cela aura une incidence sur la qualité de vos données scientifiques.

• (1235)

M. Robert Morrissey: Quand le CCRH a-t-il cessé ses activités?

M. Martin Mallet: Je pense que c'était au début des années 2010, si je me souviens bien. Donc, en 2012 ou peut-être avant.

M. Robert Morrissey: Il a été dissous en 2010 ou 2012? Ce modèle fonctionnait-il très bien?

M. Martin Mallet: Comme je l'ai mentionné, l'Union des pêcheurs des Maritimes s'est appuyée sur le rapport sur le homard et le rapport sur le hareng pour réclamer certains des changements qui ont été proposés à nos propres pêcheurs.

M. Robert Morrissey: Y a-t-il eu depuis une structure officielle semblable au CCRH?

M. Martin Mallet: Pas à ma connaissance.

M. Robert Morrissey: Monsieur Mallet, je tiens à vous remercier encore une fois pour vos recommandations, car le Comité souhaite les entendre. Certes, nous pouvons nous attarder au passé, mais je m'intéresse davantage aux mesures qui doivent être prises et aux changements nécessaires pour veiller à ce que les connaissances des pêcheurs tant de la côte Est que de la côte Ouest soient intégrées aux données transmises à la ministre pour la prise de décisions importantes. J'aimerais avoir votre avis à ce sujet. Quelle serait la meilleure structure?

En outre, des regroupements de pêcheurs qui ont comparu au Comité ont présenté des recommandations au fil des ans afin d'améliorer la conservation, en particulier pour le maquereau et le hareng, mais le ministère n'en a pas tenu compte. Une des recommandations consistait à augmenter la taille des mailles de filet pour permettre à une plus grande quantité de poissons de rester dans l'eau. Il s'agissait d'une simple mesure de simple conservation, mais elle n'a pas été acceptée par le ministère. Est-ce exact?

M. Martin Mallet: Absolument. Dans certains cas, les recommandations que nous formulons pour certaines aires sont les mêmes depuis plus de 20 ans, par exemple pour le maquereau. Elles auraient eu un effet important.

M. Robert Morrissey: Pourquoi sont-elles écartées par le ministère?

M. Martin Mallet: C'est une bonne question. Dans notre cas, nous avons demandé qu'on utilise des engins plus sélectifs pour la pêche au hareng et au maquereau, par exemple. Quant aux données scientifiques et aux recommandations qui parviennent au bureau de la ministre, nous ne voyons pas les recommandations. S'il y a du lobbying ou des tractations politiques...

M. Robert Morrissey: Donc, vous n'avez pas l'occasion de vous prononcer s'il y a des lacunes ou des manques?

Le président: Je suis désolé, monsieur Morrissey. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Desilets pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Lanteigne.

Monsieur Lanteigne, êtes-vous au courant que certains hauts fonctionnaires de Pêches et Océans Canada auraient utilisé un certain pouvoir discrétionnaire pour prendre des décisions concernant des rapports scientifiques? Bref, ils n'auraient pas répondu aux demandes des scientifiques. En effet, ils auraient outrepassé ces demandes et auraient agi autrement.

M. Jean Lanteigne: Je vous remercie de votre question.

Nous avons une preuve très tangible de cela: en 2018, si je me souviens bien, nous avons débattu l'allocation du contingent, mais le ministère a finalement pris une autre décision. Ensuite, lorsque nous avons remis en question le mécanisme et la raison pour laquelle cette décision avait été prise, ils sont revenus sur leurs pas et nous ont attribué ce que nous avions demandé.

Quelqu'un, quelque part, avait donc pipé les dés en catimini. Nous sommes très loin du concept de transparence, ce que tout le monde décrie.

M. Luc Desilets: Si j'ai bien compris, l'opinion des scientifiques n'est pas toujours respectée au ministère des Pêches et des Océans. Est-ce exact?

M. Jean Lanteigne: C'est effectivement le cas.

Les employés du ministère qui travaillent dans le domaine scientifique disent toujours qu'ils ont fait leur travail, qu'ils ont porté cela à l'attention de la gestion et que c'est à cette dernière de prendre les décisions qu'elle voudra. Parfois, ces employés sont mal à l'aise. On peut donc voir qu'il y a vraiment un différend qui ne devrait pas exister.

• (1240)

M. Luc Desilets: Selon vous, quelle serait la solution?

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Desilets. Il ne reste que trois secondes. Il n'y a donc pas assez de temps pour une question ou une réponse.

Nous passons maintenant à Mme Barron pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, monsieur le président.

J'aimerais poser des questions à certains témoins, mes concitoyens de la côte de la Colombie-Britannique qui sont présents aujourd'hui, au sujet de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique. Nous savons que cette initiative a été mise en place il y a environ un an et que peu de fonds ont été utilisés jusqu'à maintenant.

Tout le monde a parlé de l'importance de travailler en collaboration avec les communautés locales, les Premières Nations et les gens qui sont sur l'eau. Je me demande si un des témoins peut confirmer s'il y a eu des consultations avec le MPO et, le cas échéant, en quoi elles ont consisté.

Je commencerais par M. Bos.

M. Christopher J. Bos: Ma participation au Conseil consultatif de la pêche sportive se résume à une présentation. Je suis certain que M. Martin Paish, le président du Conseil, pourra le confirmer. Il y a eu très peu de consultations à l'échelle locale auprès de la communauté de la pêche à la ligne. Bien que nous présentions ici une perspective très positive à cet égard, peu d'informations sur la façon dont cela sera mis en œuvre nous ont été présentées.

Mme Lisa Marie Barron: Merci.

Monsieur Brown, puis-je vous poser la même question?

M. Dave Brown: Je suis plutôt d'accord avec M. Bos: le Conseil consultatif sur la pêche sportive, ou CCPS, a obtenu un peu d'information, mais nous avons vu peu de renseignements concrets.

Mme Lisa Marie Barron: Merci.

Messieurs Bird et Paish, pourriez-vous également répondre?

M. Martin Paish: Je partage tout à fait les impressions de MM. Brown et Bos.

Le Sport Fishing Institute of British Columbia a participé à plus de consultations sur l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, ou ISSP, que le CCPS, mais les renseignements n'en demeurent pas moins très généraux. Nous n'obtenons aucun détail. On nous a promis que l'année 2022 serait sous le signe de la consultation et du regroupement d'intervenants pour l'élaboration de l'ISSP.

Nous avons continuellement demandé aux responsables de l'ISSP de mettre la main à la pâte pour faire le gâteau plutôt que de simplement choisir la saveur du glaçage. Nous sommes en juin; nous sommes en 2022. Nous avons toujours l'impression de simplement choisir la saveur du glaçage.

Mme Lisa Marie Barron: Merci.

J'ai encore une fois oublié de régler ma minuterie, mais je vais continuer mon tour jusqu'à ce qu'on m'arrête.

Le président: Il vous reste 20 secondes.

Mme Lisa Marie Barron: Oh là, là.

Je voulais m'enquérir de... Puisqu'ils se trouvent juste à côté de moi, je pourrais demander à MM. Bird et Paish de me décrire par écrit leur expérience sur le terrain aux côtés d'employés du MPO. Diriez-vous qu'ils sont accessibles et disponibles?

Le président: Les réponses seront fournies par écrit, madame Barron, à moins que nous ne trouvions du temps pendant la réunion. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Small pour un maximum de cinq minutes.

M. Clifford Small (Coast of Bays—Central—Notre Dame, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Mallet.

Cette année marque le 30^e anniversaire de la fermeture de la pêche à la morue du Nord. La fermeture était censée durer de trois à cinq ans. La pêche au maquereau est maintenant elle aussi fermée. La décision est très controversée aux yeux des pêcheurs qui remettent la science en question.

Depuis combien de temps votre organisation, l'UMP, exerce-t-elle des pressions sur le MPO pour que les pêcheurs collaborent à la science?

M. Martin Mallet: Nous demandons de collaborer à la science depuis la fondation de notre organisation en 1977. Comme je le disais tout à l'heure, dans bien des cas, nous avons réussi à nous tailler une place, pour le homard et le crabe des neiges notamment. Dans d'autres cas, nous n'avons pas voix au chapitre, ce qui, à mon avis, explique les problèmes actuels.

M. Clifford Small: Au sujet du maquereau, pouvez-vous indiquer au Comité comment les pêcheurs pourraient collaborer à la science et l'améliorer?

M. Martin Mallet: Nous mouillons des milliers d'embarcations chaque année pour pêcher le maquereau, le homard et toute autre espèce digne d'intérêt. Il s'agit d'équipement très abordable que le MPO pourrait, s'il le souhaitait, utiliser pour aller sur l'eau et recueillir de l'information et des données.

• (1245)

M. Clifford Small: Des pêcheurs m'ont dit qu'ils pourraient s'équiper de sonars et de sondeurs spéciaux pour participer à des re-

levés hydroacoustiques en direct chaque fois que le bateau quitte le port.

M. Martin Mallet: Tout à fait. Nous avons fait des avancées dans ce domaine. Au cours des deux à trois dernières années, nous avons muni certains de nos bateaux de sonars pour chercher des stocks de harengs de printemps, par exemple.

Les avancées arrivent cependant avec près de 20 ans de retard.

M. Clifford Small: Les activités scientifiques du MPO évoluent-elles au même rythme que l'environnement afin de choisir des emplacements et des moments opportuns pour les relevés en mer de maquereaux?

M. Martin Mallet: La communauté scientifique de certaines divisions du MPO fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Elle reconnaît que les changements actuellement subis par les écosystèmes marins sont considérables et évoluent très rapidement.

Les processus pour changer les méthodes scientifiques et le financement nécessaire pour étudier en détail la science halieutique manquent à l'appel. Il doit y avoir plus de souplesse pour choisir le moment opportun d'effectuer les relevés. De plus, on doit mener davantage d'études scientifiques pour déterminer comment changer les protocoles scientifiques d'évaluation des stocks de poissons; ainsi, ces protocoles pourront être adaptés aux changements de comportements des poissons.

À l'heure actuelle, nous menons des études scientifiques selon le calendrier ou l'horaire des êtres humains alors que nous devrions suivre l'horaire des poissons.

M. Clifford Small: Je comprends.

Croyez-vous que la voix des ONGE telles qu'Oceana prend plus de place dans les discussions décisionnelles au détriment de l'apport des pêcheurs?

M. Martin Mallet: Je puis affirmer que, au cours des 10 dernières années, j'ai été témoin d'un nombre croissant d'ONGE qui sont représentées aux tables de concertation de la plupart — voire de la totalité — de nos pêches.

M. Clifford Small: Croyez-vous que ces ONGE influencent les décisions sur des enjeux tels que la fermeture des pêches au maquereau et au hareng? Plus précisément, influencent-elles la création des nouveaux modèles d'évaluations des stocks?

M. Martin Mallet: Elles ont un certain poids à ces réunions. Nous savons qu'elles rencontrent également la ministre et son personnel en privé. Nous ne connaissons pas la teneur de leurs discussions.

Or, quand on scrute ces ONGE et leurs racines, on constate qu'elles sont en partie financées par des intérêts internationaux. Certaines ONGE sont plutôt locales. Nous entretenons une relation de collaboration avec certaines d'entre elles, mais je crois que d'autres n'ont pas la vigueur de nos petites communautés rurales à cœur.

M. Clifford Small: Tout à fait.

Monsieur Lanteigne, vous avez décrit les rencontres fructueuses auxquelles vous avez assisté et les consultations sur les avis et l'établissement de contingents. Au sortir d'une réunion, vous aviez une certaine impression qui ne correspondait finalement pas du tout à la décision qui a ensuite été prise.

Selon vous, qui aurait pu changer l'orientation de la décision après ces réunions et avant l'établissement de contingents?

M. Robert Morrissey: Monsieur le président, la réponse est inaudible.

Le président: Elle l'est pour moi aussi.

M. Jean Lanteigne: Je suis navré. C'est ma faute.

Le président: Pouvez-vous répondre brièvement, je vous prie?

M. Jean Lanteigne: Monsieur Small, vous venez de présenter un des scénarios qui se jouent lorsque les ONGE participent aux discussions: elles se livrent à une mascarade alors que nous ne connaissons pas précisément leur objectif. Les ONGE sont de plus en plus nombreuses. Nous ne savons pas dans quelle mesure elles interagissent avec le ministère, mais c'est une possibilité que nous soupçonnons fortement.

Nous ignorons aussi d'autres enjeux de gestion. C'est très étrange lorsqu'ils nous prennent de court parce que nous ne nous attendons pas nécessairement à des changements, puis, tout d'un coup, la politique ministérielle est modifiée. C'est très difficile de savoir ce qui a mené au changement. Voilà pourquoi nous faisons valoir qu'une transparence accrue est nécessaire autour de ces tables de concertation.

Si vous jetiez un coup d'œil à mes notes, vous verriez que j'ai même relevé le problème. À la plupart de ces réunions, il n'y a même pas de procès-verbaux. Sur quoi ont porté les discussions de l'année précédente? On ne connaît même pas les sujets des ordres du jour. Ils changent constamment. Le dirigeant de ces intervenants change également à tout bout de champ.

• (1250)

Le président: Je vais devoir vous interrompre. Nous avons dépassé le temps alloué.

Nous allons maintenant entendre M. Hanley, qui dispose d'un maximum de cinq minutes.

M. Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leurs témoignages. Il est effectivement difficile de déterminer par où commencer, mais je vais d'abord me concentrer sur la côte Ouest. Si le temps le permet, je me transporterai vers l'autre côte.

Monsieur Bos, monsieur Morrissey, je réfléchis aux thèmes qui ont été mentionnés pour l'avenir. Il faut s'adapter aux défis actuels; accroître la transparence; renforcer les liens et le partenariat entre l'industrie et les pêcheurs récréatifs; et intégrer les sciences sociales.

Je m'intéresse aussi aux initiatives qui se sont avérées des réussites. Monsieur Bos, vous avez mentionné l'initiative de rétablissement des stocks de saumons chinook de Sooke. Je me demande si vous pourriez renchérir sur la façon dont nous pourrions mettre cet exemple au premier plan et à profit.

Quelles étapes nous aideraient à appliquer cet excellent exemple de collaboration et de réussite dans d'autres domaines? Aussi, à la lumière des commentaires de Mme Barron sur la participation à la Stratégie relative au saumon du Pacifique, comment pouvons-nous nous impliquer pour que l'initiative soit couronnée de succès?

M. Christopher J. Bos: Je vous remercie sincèrement de la question, monsieur Hanley.

Ma première réaction est que je crois qu'il existe une excellente occasion, au niveau personnel, de tendre la main aux communau-

tés — les communautés autochtones et les milieux des affaires, de la pêche et du tourisme — afin de nouer une amitié pour ensuite travailler ensemble à l'élaboration de programmes qui fonctionnent.

Les différents niveaux de discussions posent problème dans les échanges actuels intergouvernementaux entre les peuples autochtones et le reste de la communauté. Nous constatons par exemple que le comité chargé de la planification intégrée de la pêche au saumon ne communique plus autant avec les Premières Nations parce qu'il discute avec le gouvernement en parallèle. Je suis d'avis que cette amitié personnelle doit être renforcée.

Comme M. Paish l'a bien dit en parlant de l'ISSP, je suis convaincu que nous devons mettre la main à la pâte pour faire le gâteau plutôt que de seulement contribuer au glaçage.

Ce que nous voyons d'un bon œil, ce sont les tables rondes où tous les intervenants, y compris les Premières Nations, sont invités pour discuter des pêches ou de l'environnement. Ces tables rondes existent dans la région du bas Fraser, et certaines voient le jour sur la côte Ouest de l'Île de Vancouver. Ce sont sans contredit des pas dans la bonne direction qui sont au cœur de ma réponse. La collaboration avec les Premières Nations locales nous a aidés pour notre projet de Sooke, qui a connu un succès retentissant.

Je vous remercie de la question.

M. Brendan Hanley: Merci beaucoup.

Comme le temps file, je veux m'adresser à M. Lanteigne.

Au début de la réunion, vous avez décrit avec éloquence les multiples défis auxquels le MPO et nous sommes confrontés.

Croyez-vous que le MPO, en tant qu'organisation, a changé au fil du temps, ou doit-il simplement s'adapter aux conditions changeantes et adopter une approche stratégique pour surmonter les multiples défis d'aujourd'hui?

M. Jean Lanteigne: Ce sont là d'excellentes questions.

Je dirais que le ministère a changé. Le roulement de personnel au sein de l'organisation est énorme. D'un coup de téléphone à l'autre, on ne sait pas du tout qui est au bout du fil. Je vais vous donner un exemple fort parlant.

Un comité consultatif a été créé pour le retour de la pêche au tambour rouge. Je crois que trois ou quatre réunions ont eu lieu et, à chacune d'entre elles, le directeur est différent. Quelqu'un se trouve à la réunion. Qui est-ce? Quelle expérience détient-il ou détient-elle? Quelle est son opinion? C'est toujours le même refrain, alors il faut constamment répéter les explications pour connaître l'opinion de la personne et ce qui l'importe: certains de ces dirigeants exercent une influence considérable sur les décisions.

Je crois qu'il n'existe pas de politique claire sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour faire avancer les dossiers. Les conditions changent sans cesse du jour au lendemain, et nous ne savons pas quelle orientation prendre.

• (1255)

Le président: Merci, monsieur Hanley.

Nous allons maintenant entendre M. Zimmer, qui dispose d'un maximum de cinq minutes.

M. Bob Zimmer: Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Bos.

Vous avez participé à d'innombrables projets pour rétablir l'habitat viable du saumon et accroître son abondance autour de l'île de Vancouver. La rivière Sooke a été assainie grâce à vos efforts de rétablissement pour augmenter la population frayant naturellement. Vous avez coopéré avec les Premières Nations, les entreprises locales et les pêcheurs à la ligne pour apporter des changements bénéfiques aux populations de saumons; pourtant, on nous dit que, plutôt que de vous aider, des cadres supérieurs du MPO semblaient seulement prêts à vous semer des embûches.

Comment le MPO contribue-t-il concrètement aux efforts de votre organisation pour faire augmenter les populations de saumons?

M. Christopher J. Bos: Je répondrai à votre question en deux temps.

Tout d'abord, je qualifierais d'excellente ma relation de travail avec les employés sur le terrain qui délivrent les permis, travaillent à la production de poissons dans l'écloserie, coordonnent les livraisons, etc.

Des fonds privés financent le projet que vous avez mentionné, et nous payons le ministère pour son travail. L'appui et l'aide à ce niveau sont formidables.

En deuxième lieu, je dirais que les possibilités ne se limitent pas au projet pilote dans le bassin de Sooke. Nous avons déjà cerné un projet pour lequel les Premières Nations et tous les intervenants sont prêts à collaborer et peut-être même à trouver le financement en interne. Il semblerait que nous nous heurtons maintenant à un obstacle parce que le ministère insinue qu'il ne veut pas aller de l'avant avec le projet et tente de saper la collaboration entre les Premières Nations et les partenaires.

Je trouve curieux que nous ayons un projet prometteur à un endroit qui pourrait prochainement être reproduit à d'autres sites, mais qu'il ne soit pas appuyé par le ministère. C'est à n'y rien comprendre.

M. Bob Zimmer: Je ne sais pas si je vous ai bien entendu, monsieur Bos. Le budget du MPO au cours des six dernières années a en fait augmenté de 42,3 %.

Le MPO finance-t-il votre travail?

M. Christopher J. Bos: Le projet de Sooke est financé à 100 % par des fonds privés. En fait, nous payons le ministère pour des services comme les livraisons, l'élevage de poissons, les coûts d'électricité et le travail des employés de bureau afin de garantir que le projet respecte les exigences ministérielles.

Nous aimerions en faire davantage et inclure dans nos activités le marquage des poissons et d'autres micromarques magnétisées codées, en plus d'augmenter le nombre de poissons. Ces possibilités se font elles aussi bloquer.

M. Bob Zimmer: C'est ce qui m'amène à ma prochaine question. Comment le ministère pourrait-il mieux vous aider à l'avenir? Vous avez fourni un début de réponse, mais vous pourriez renchériser sur le sujet.

M. Christopher J. Bos: La beauté du projet de Sooke, c'est qu'il s'agit d'une toile blanche. Les possibilités sont grandes. Il permet une amélioration stratégique et donne lieu à un plus haut taux de survie. Plutôt que de simplement libérer les poissons dans une rivière, on obtient un bien meilleur rendement en les élevant et en les plaçant dans un enclos pour une courte période dans l'estuaire.

C'est ce que nous aimerions faire à plus grande échelle dans le bassin Sooke, mais nous aimerions aussi pouvoir le faire à d'autres endroits qui ont déjà été désignés, où des projets historiques de ce genre étaient souvent en place, mais avaient été fermés par le ministère, pour aucune raison apparente.

C'est étrange de connaître un tel succès avec un projet sans qu'on songe à le reproduire ailleurs. Il semble y avoir un changement stratégique ou un préjugé contre le projet au sein de la direction du ministère.

M. Bob Zimmer: Merci.

À titre d'excuse, le ministère dit que la pêcherie de saumon doit être fermée pour nourrir l'épaulard résident du sud et peut ainsi fermer les zones de pêche clés. Est-ce que c'est vrai?

• (1300)

M. Christopher J. Bos: Je comprends assez bien la situation parce qu'on nous a bloqué l'accès à une partie du détroit de Juan de Fuca pendant deux ans pour apaiser les gens qui souhaitaient voir les grandes zones fermées à la pêche alors que l'épaulard résident du sud s'y trouvait. Les études récentes montrent qu'il n'y a aucune recherche de nourriture dans cette zone, alors le ministère a changé d'idée et a rétabli l'accès.

Il semble que certaines mesures ne soient pas fondées sur des données scientifiques, mais la pression pour fermer certaines zones est grande. Personnellement, je crois que la communauté des pêcheurs récréatifs n'a pratiquement aucune incidence sur la santé et le bien-être des épaulards résidents du sud.

Je vais vous donner un exemple. Entre les années 1970 et les années 1990, les propres chiffres du ministère montrent que la communauté de pêcheurs, la pêcherie publique pour le saumon, avait atteint son sommet et que les plus grands efforts avaient été déployés. Au cours de ces mêmes 20 années, la population d'épaulards résidents du sud est passée de 70 à 98, je crois. C'est un indice. S'il y a plus d'activité sur l'eau en raison de la pêche récréative et une croissance de la population au cours de la même période, c'est la preuve que la cause du déclin est ailleurs.

M. Bob Zimmer: Y a-t-il une option viable?

Le président: Merci, monsieur Zimmer. Vous n'avez plus de temps.

Nous allons maintenant entendre M. Cormier, qui dispose d'au plus cinq minutes. Allez-y.

M. Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

J'aimerais dire, aux fins du compte rendu, que tout à l'heure, M. Small a dit que le ministère des Pêches et des Océans écoutait trop les ONG, comme Oceana.

Oceana a demandé la fermeture de la pêche au capelan cette année, et le ministère n'a pas suivi ses conseils. La pêche est toujours permise. Je tenais à le dire aux fins du compte rendu. Bien sûr, comme je l'ai dit au début de la réunion, je crois qu'il faut tenir compte de l'incidence de la fermeture des pêcheries sur les communautés.

Ma question s'adresse à M. Mallet et porte sur les limites des pêcheries.

[Français]

Monsieur Mallet, je vous remercie d'être avec nous. Nous avons la chance de nous parler régulièrement de différents enjeux liés à la pêche dans nos régions. On sait que la fermeture de la pêche au hareng de printemps et de la pêche au maquereau affectera les pêcheurs de nos régions qui dépendent strictement de ces pêches. Comme mon collègue M. Morrissey l'a dit plus tôt, il y a eu des fermetures de pêche par le passé, dans le cas de la morue à Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple.

À mon avis, le ministère devrait mettre en place un programme de soutien pour les pêcheurs affectés par la fermeture de la pêche au hareng de printemps et de la pêche au maquereau. Qu'en pensez-vous?

M. Martin Mallet: Je vous remercie de cette excellente question, monsieur Cormier.

Effectivement, il devrait y avoir un programme de soutien pour l'industrie, afin de permettre aux organisations de pêche de restructurer certaines pêches et, surtout, d'offrir un soutien financier aux pêcheurs qui dépendent des pêches pélagiques. On pourrait aussi établir un programme de rachat de permis pour les pêcheurs qui sont prêts à prendre leur retraite. Cela permettrait à ceux qui demeurent de bénéficier d'une plus grande rentabilité.

Cela dit, nous avons vu la décision prise cet hiver concernant la pêche au maquereau et la pêche au hareng, et il ne semble pas y avoir de plan concret pour ce qui est des prochaines étapes. Dans le cas du maquereau en particulier, cela a été une surprise pour tout le monde. Le Comité consultatif du maquereau de l'Atlantique a émis des recommandations en proposant sept options de quotas pour cette espèce, et on a choisi la pire d'entre elles, soit le moratoire complet, qui inclut aussi la pêche de poissons d'appât. Cela a donc également une incidence sur l'ensemble des pêches qui dépendent d'appâts pour la capture, dont la pêche au homard et la pêche au crabe. Nous sommes inquiets, car, en ce moment, on n'est pas en train de pêcher les appâts dont on aura besoin l'année prochaine.

• (1305)

M. Serge Cormier: J'aimerais dire deux choses avant que nous parlions des appâts.

Quand nous avons reçu les fonctionnaires du ministère, lors de la première rencontre, je leur ai demandé si des scientifiques du ministère étaient présents sur l'eau dès qu'ils avaient fermé la pêche au maquereau. Ils m'ont répondu oui. Je pense que nous pouvons interdire cette réponse de différentes façons.

Avez-vous vu les scientifiques du ministère sur l'eau pour effectuer des relevés scientifiques dès que la pêche a été fermée, alors que le hareng était présent, comme vous l'avez dit tantôt?

M. Martin Mallet: Non. En fait, ce sont les pêcheurs qui sont sur l'eau à ce moment-là. On perd donc la chance de recueillir ces données scientifiques. À l'UPM, nous avons réussi, à la dernière minute, à mettre en place un petit programme pour permettre à quelques pêcheurs d'aller faire un peu de pêche et de recueillir un peu de données, mais c'est trop peu, trop tard. Encore là, je reviens au fait qu'on ne peut pas imposer un moratoire et fermer une pêche complètement sans avoir un plan et une discussion concrète avec les leaders de l'industrie, comme nous. Cela sème le chaos dans l'industrie et suscite de sérieuses inquiétudes quant à la survie de plusieurs petites entreprises de nos régions côtières.

M. Serge Cormier: Je sais que votre organisation fait beaucoup de recherche sur les appâts synthétiques, entre autres, puisque le fait de pêcher une ressource seulement pour s'en servir comme appât soulève des questions au sein de la population. Or, il existe une espèce dont on pourrait se servir comme appât, la carpe asiatique, mais on se heurte à plusieurs obstacles. Nous en avons souvent parlé, au Comité, et vous en avez parlé aussi. Pouvez-vous nous parler des obstacles que vous rencontrez en ce qui a trait à cette espèce que l'on pourrait utiliser? Sinon, comme M. Lanteigne l'a dit plus tôt, on pourrait même utiliser le poisson rouge, qui est incroyablement abondant dans le golfe.

Pouvez-vous nous parler des obstacles que vous rencontrez lorsque vient le temps d'obtenir les approbations nécessaires pour utiliser la carpe asiatique comme appât dans nos eaux?

M. Martin Mallet: On le mentionne comme...

[Traduction]

Le président: Nous pourrions peut-être obtenir une réponse par courriel.

Nous avons largement dépassé votre temps de parole, monsieur Cormier, alors je...

[Français]

M. Serge Cormier: J'aimerais recevoir une réponse par écrit, s'il vous plaît.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Oui.

Je dois maintenant passer à M. Desilet et à Mme Barron, pour terminer.

Monsieur Desilets, vous disposez de deux minutes et demie. Allez-y.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Bonjour, monsieur le président.

C'est moi, M. Blanchette-Joncas, qui remplace M. Desilets.

Je salue mes collègues et les témoins qui sont ici aujourd'hui.

Mes premières questions s'adressent à M. Lanteigne.

Monsieur Lanteigne, tout à l'heure, vous avez répondu à une question que vous a posée un de mes collègues sur le changement régulier du personnel au sein du MPO ainsi que sur le leadership de certaines personnes qui en mènent très large sur le plan des décisions et qui, évidemment, influencent les décisions du ministère.

J'aimerais que vous nous parliez de la Politique sur l'intégrité scientifique, qui date de 2019. En vertu de cette politique, les chercheurs et les scientifiques du ministère des Pêches et Océans ont le droit de s'exprimer sur la science et leurs travaux de recherche. On les encourage aussi à le faire sans approbation ou approbation préalable et sans être désignés comme porte-parole.

Pourriez-vous nous parler des expériences concernant la possibilité des scientifiques du ministère de parler de leurs recherches?

M. Jean Lanteigne: Vous posez une excellente question.

Effectivement, nous avons constaté des changements à cet égard. Les scientifiques sont beaucoup plus ouverts avec nous et nous disent beaucoup plus de choses qu'auparavant. Cette démarche est donc très intéressante. On peut dire que, de ce côté-là, il y a plus de transparence de la part des scientifiques.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie, monsieur Lanteigne.

À votre avis, serait-il souhaitable qu'il y ait présentement une participation continue d'experts externes au processus scientifique du ministère de Pêches et Océans?

M. Jean Lanteigne: Oui, ce serait souhaitable.

L'implication des pairs, c'est bien. Nous ne sommes pas contre cette idée. Cependant, nous ne sommes pas consultés du tout. Lorsqu'on choisit des pairs qui vont apporter quelque chose sur le plan des pêcheries, je pense qu'il serait intéressant de permettre à l'industrie d'apporter des suggestions. Elle pourrait nous faire savoir qui elle aimerait voir à la table pour discuter des sujets qui ont des influences directes sur les décisions prises par le ministère.

Nous sommes en faveur de la consultation par les pairs. Il doit y avoir des consultations. Voilà pourquoi nous recommandons, au moyen de nos propositions, l'utilisation de pêcheurs observateurs — je pense que plusieurs l'ont fait. Nous recommandons aussi un réseau de recherche en parallèle avec les universités, l'industrie et le ministère. Je pense que cela amènerait une meilleure collaboration. Finalement, nous avons proposé de créer un groupe où l'on inscrit régulièrement les pêches et où l'on discute des enjeux que nous voulons régler au cours des prochaines années.

• (1310)

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie, monsieur Lanteigne.

Pourriez-vous nous parler des avantages d'une consultation externe, du point de vue scientifique? Présentement, il s'agit des scientifiques du ministère. Vous vivez cela au quotidien, c'est votre gagne-pain, mais vous avez également une expertise en la matière.

Quelles contributions directes pouvez-vous apporter au ministère et aux scientifiques?

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous être très bref, s'il vous plaît?

[Français]

M. Jean Lanteigne: Nous pouvons leur fournir beaucoup d'information. Les pêcheurs sont témoins des résultats des mesures qui ont été prises et sont les premiers à voir les changements.

Je vais respecter l'avis du président.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Merci, monsieur Lanteigne.

[Traduction]

Le président: Merci.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les témoins pour leur participation à la réunion d'aujourd'hui; je les remercie d'avoir partagé leurs connaissances sur ce sujet en particulier.

Je remercie également notre greffière, nos analystes et nos interprètes.

Madame Barron, je ne sais pas si vous avez levé la main.

Mme Lisa Marie Barron: Oui.

Monsieur le président, je crois que vous m'avez oubliée pour cette dernière série de questions.

Le président: Je suis désolé. Je croyais que nous avions terminé.

Vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Lisa Marie Barron: Excusez-moi, tout le monde. Nous pensions en avoir fini.

[Français]

Ma question s'adresse à Mme Roussel, de l'Association des crevetiers acadiens du golfe.

Vous nous avez communiqué beaucoup d'informations très importantes. Parmi tous les points que vous avez soulevés aujourd'hui, pouvez-vous nous dire quels seraient les éléments les plus importants dont le gouvernement devrait tenir compte?

Mme Eda Roussel: Pour ce qui est de la crevette, il est évident qu'il faut effectuer des recherches spécifiques sur cette espèce pour connaître les répercussions de la prédation du sébaste sur la crevette. On voit les répercussions de la prédation du phoque sur la pêche à la morue. Cela fait plus de 20 ans que la morue est sous moratoire et, présentement, nos pêcheurs craignent vraiment que la crevette subisse le même sort que la morue.

Il serait donc vraiment important d'avoir un relevé de recherches spécifiques sur la crevette parce que, déjà, les données ne corroborent pas les propos de nos pêcheurs. Le sébaste a des répercussions très importantes sur la crevette. Je pense que cet aspect doit être discuté en priorité. Il faut faire plus de recherches sur la crevette et sur les répercussions du sébaste sur la crevette.

Mme Lisa Marie Barron: Merci beaucoup.

[Traduction]

Pour ma prochaine question, je demanderais à M. Brown qu'il nous parle un peu plus en détail des inondations qui ont eu lieu en Colombie-Britannique l'année dernière.

La ministre a fait valoir que l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique pouvait être utile après les inondations de l'année dernière, mais elle n'a pas donné de précisions. Alors que les changements climatiques sont de plus en plus importants et que les inondations seront plus nombreuses, croyez-vous que le ministère des Pêches et des Océans doit en faire plus pour répondre à ces préoccupations, par l'entremise de l'ISSP ou d'autres sources de financement?

M. Dave Brown: Oui, c'est une préoccupation, tout à fait.

J'aimerais attirer votre attention sur la dévastation qui a lieu à l'île Strawberry et au marécage Nicomen. C'est un autre exemple du défaut du ministère de protéger un habitat critique du saumon. Le quinnat et le saumon rouge s'y reproduisent. Si nous voulons préserver le saumon, il faut protéger ces zones et mettre pleinement en œuvre les lois sur la protection de l'habitat.

Je sais que je ne réponds pas directement à votre question, mais étant donné les inondations et leurs conséquences, ce genre de situation est important et préoccupant.

• (1315)

Le président: Merci, madame Barron.

Voilà qui met fin à nos séries de questions pour aujourd'hui.

Je tiens une fois de plus à remercier nos témoins d'avoir été avec nous, virtuellement ou en personne, et d'avoir partagé leurs connaissances avec le Comité alors que nous tentons de préparer un rapport sur ce sujet très important.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réunion: les analystes, la greffière et les interprètes.

Je vous souhaite à tous une bonne journée. Nous reviendrons mardi pour une autre séance sur les sciences au ministère des Pêches et des Océans. Nous nous reverrons à ce moment-là. Prenez soin de vous.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>